



Convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG)

Collectivité Européenne d'Alsace
Pacte Territorial Rénov' Habitat 67

2025-2029

ANNEXE 1 A
Colmar Agglomération

1. Présentation du territoire

Le territoire de Colmar Agglomération et des communautés de communes sont situées dans le département de haut Rhin (68).

Colmar Agglomération a une superficie de 244.4 km² regroupe 20 communes et compte 113 687 habitants.

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM) a une superficie de 195,3 km², regroupe 16 communes et compte 16 235 habitants.

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé a une superficie de 166 km² regroupe 16 communes et compte 18 588 habitants

Source de ces données : Insee RP 2021 exploitations principales en géographie au 01/01/2024.

Soit un ensemble de 52 communes, avec une population de 148 510 habitants.

Le regroupement des territoires de Colmar Agglomération et des Communautés de Communes du Pays de Ribeauvillé et de la Vallée de Munster compte **62 220 résidences principales** (sources CEA août 2024, cf. fiches d'identité des territoires annexées au présent dossier).

Le territoire de Colmar Agglomération possède plusieurs sites lauréats d'un programme national :

- **« Action Cœur de Ville » (ACV)** : le 23 août 2018, la Ville de Colmar et Colmar Agglomération signaient leur convention-cadre « Action Cœur de Ville » avec l'ensemble des partenaires du programme, à savoir : l'État, la Région Grand-Est, la Caisse des Dépôts, Action logement, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la Chambre de commerce et d'industrie Alsace Eurométropole délégation territoriale de Colmar (CCI), la Chambre des Métiers d'Alsace (CMA), Pôle habitat et Colmar habitat.

Dès lors, plusieurs projets emblématiques ont pu bénéficier de financements dédiés, telles que : la mise en place de la navette électrique gratuite du centre-ville, la végétalisation de la place de la Cathédrale ou la rénovation de la Bibliothèque des Dominicains.

Par ailleurs, sur le 1^{er} volet du programme, près de 300 logements situés en centre-ville ont fait l'objet d'une rénovation avec le soutien d'Action Logement.

Initialement prévu pour une durée de 5 ans (2018-2022), ce programme a été prolongé par l'Etat jusqu'en 2026 afin de permettre aux villes de poursuivre la concrétisation de leurs projets de redynamisation, en axant celui-ci vers de nouvelles priorités visant notamment à renforcer les actions menées en réponse aux transitions écologique, démographique et économique.

C'est ainsi qu'un avenant de prolongation a été signé le 13 décembre 2023, auquel se sont ajoutés de nouveaux partenaires : les communes d'Horbourg-Wihr, d'Ingersheim, de Turckheim et de Wintzenheim, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) ainsi que Habitats de Haute-Alsace (HHA).

Le périmètre de ce nouveau volet a été étendu à certaines entrées de ville et de nouveaux projets ont été inscrits au programme, dont entre-autres : la réhabilitation de plusieurs logements au centre-ville de Turckheim et d'Horbourg-Wihr, le développement de nouvelles voies cyclables, le réaménagement des entrées de ville, la végétalisation des cours d'écoles, le réaménagement de la Plaine Pasteur, la création d'un parcours sportif urbain ou encore la création d'un quartier d'activité sur la friche de la gare de marchandises.

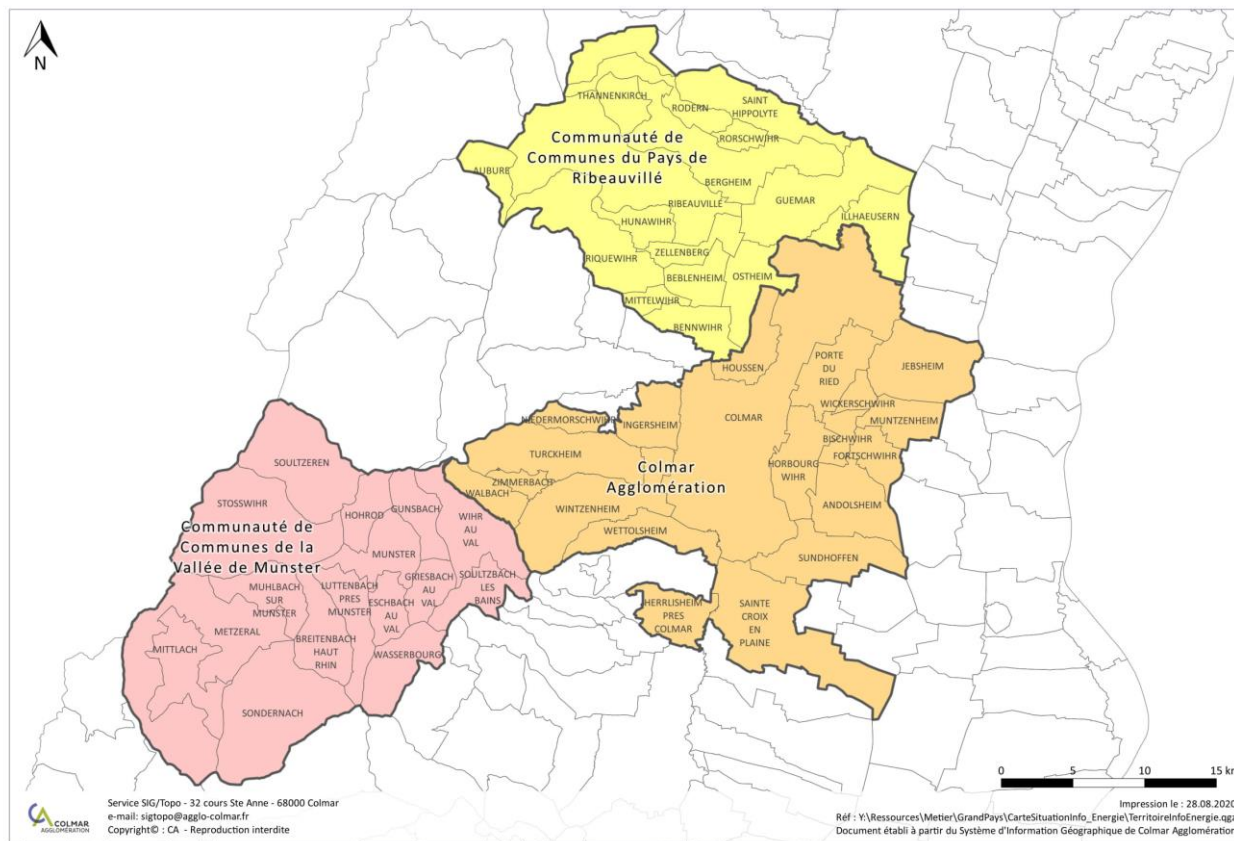
- le projet de territoire a été traduit par une convention d'**Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)**, portant sur le périmètre des centre-ville des communes de Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim délibérée lors du conseil communautaire du 8 novembre 2023.
- l'inscription de la copropriété Plein Ciel à Colmar en suivi régional du Plan Initiative Copropriétés ;

Le territoire compte un Espace Conseil France Rénov' (ECFR') sur son territoire : cet Espace France Rénov', créé dès juin 2009, est situé au siège de Colmar Agglomération, au 32 cours Sainte Anne à Colmar et couvre les périmètres de

Colmar Agglomération et les Communautés de Communes de la Vallée de Munster et du Pays de Ribeauvillé.

Il est composé de deux conseillers France Rénov' (2 ETP) qui renseignent et accueillent le public.

En complément, des permanences délocalisées sont organisées, une fois par mois, sur les territoires des Communautés de Communes de la Vallée de Munster et du Pays de Ribeauvillé.



2. Priorités d'intervention

2.1 Sur le territoire de Colmar Agglomération (CA)

Les évolutions règlementaires récentes ont consacré les EPCI comme collectivité en charge de la coordination de la politique de peuplement. Ainsi, c'est à l'échelle intercommunale que sont fixées les grandes orientations du territoire en matière d'attributions des logements locatifs sociaux ; les objectifs visés étant de faciliter l'accès des ménages défavorisés au parc social et de parvenir à une plus grande mixité sociale au sein des villes et quartiers. Le législateur a créé plusieurs outils à cet effet, dont la déclinaison est organisée au niveau intercommunal comme suit :

- La loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, introduit la nécessité d'une action multi-partenariale pour le peuplement des quartiers relevant de la Politique de la Ville. Elle a institué la **Convention d'Equilibre Territorial (CET)** pour les intercommunalités qui possèdent un **Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV)**. Cette convention devait définir les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à prendre en compte pour les attributions, les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain et les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

- La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 introduit plus de transparence dans la gestion et le traitement des demandes et attributions dans le parc social. Elle crée la **Conférence Intercommunale du Logement (CIL)** dont le rôle est de définir des orientations partagées en matière d'attributions de logements sociaux. Co-présidée par le Président de l'intercommunalité et le Préfet, la CIL rassemble l'ensemble des partenaires et acteurs locaux concernés (représentants de l'Etat, collectivités territoriales, organismes HLM, associations de locataires, Action Logement, Collectivité européenne d'Alsace, associations intervenant dans le domaine du logement...).

Cette loi prévoit également la mise en œuvre d'un **Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)** qui vise à améliorer la qualité de service auprès des demandeurs, à travers l'organisation d'un Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs, et le traitement de la demande, via la création d'un dispositif de gestion partagée.
- La Loi Egalité et Citoyenneté poursuit la réforme des attributions en articulant la nécessité d'accueillir davantage de ménages prioritaires au sein du parc social avec les enjeux d'équilibre territorial. Elle rend **obligatoire** la mise en place d'une **CIL** pour les intercommunalités concernées par l'obligation de réaliser un Programme Local de l'Habitat (PLH) ou ayant la compétence en matière d'habitat et qui possèdent au moins un QPV. Elle crée également la **Convention Intercommunale d'Attributions (CIA)**, qui se substitue à la CET et à l'accord collectif intercommunal. Cette dernière traduit de façon opérationnelle et contractuelle les orientations prises par la CIL en matière d'attributions dans le parc social. Elle vise à répondre à un double enjeu : l'accès au logement des personnes en difficultés (droit au logement) et la recherche d'un meilleur équilibre entre les territoires (mixité sociale) et fixe pour ce faire des objectifs quantifiés et territorialisés pour chaque partenaire concerné :

 - Consacrer au moins 25% des attributions hors QPV à des demandeurs issus du 1er quartile de revenus de la demande de logement social exprimée chaque année sur le territoire de l'EPCI et aux ménages relogés dans le cadre des Nouveaux Projets de Renouvellement Urbain (NPRU).
 - Pour chaque réservataire (Action Logement, collectivités territoriales et leurs groupements le cas échéant) et pour les bailleurs sociaux sur leurs logements non réservés : consacrer au moins 25% des attributions aux ménages prioritaires (l'ensemble des publics définis au titre de l'article L.441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation dont les ménages reconnus comme prioritaires par la commission DALO).
 - Définir un objectif d'attributions aux ménages des trois quartiles supérieurs dans les QPV (il est à défaut fixé à 50%).
 - Lorsque l'objectif d'attribution fixé pour chaque bailleur n'est pas atteint, il est prévu que le représentant de l'Etat dans le département procède à l'attribution aux publics concernés d'un nombre de logements équivalent au nombre de logements restant à attribuer sur les différents contingents.
- La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) promulguée le 23 novembre 2018 comporte des dispositions ayant un impact sur l'élaboration de la CIA :

 - La **prise en compte des quartiers classés en zones urbaines sensibles** comme des QPV qui n'ont pas été classés en quartiers prioritaires de la politique de la ville pendant une période de six ans à compter du 1er janvier 2015 ;
 - La **suppression de la possibilité de modulation de l'objectif de 25% d'attributions hors QPV aux ménages du premier quartile** ;
 - La **nécessité de fixer un objectif d'attributions aux ménages des quartiles 2, 3 et 4 qui ne doit pas être inférieur au taux constaté sur le territoire** ;
 - **L'ajout d'une nouvelle catégorie de publics prioritaires** : « g bis) Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords, lorsque l'autorité judiciaire a imposé à la personne suspectée, poursuivie ou condamnée et pouvant être à l'origine d'un danger encouru par la victime de l'infraction, une ou plusieurs des interdictions suivantes : une interdiction de se rendre dans certains lieux, dans certains endroits ou dans certaines zones définies dans lesquels la victime se trouve ou qu'elle fréquente ; une interdiction ou une réglementation des contacts avec la victime » ;
 - **La suppression de l'obligation de mise en œuvre des commissions pré-CAL en QPV**, qui peuvent toutefois toujours être réunies à la demande du Maire concerné.
- La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification, dite 3DS, du 21 février 2022, qui :

- Dote les **Contrats de Mixité Sociale (CMS)** d'un cadre légal et en fait également un outil d'aménagement des objectifs de rattrapage des communes déficitaires.
- Un **nouveau motif de rejet d'attribution de logements sociaux** lorsqu'une candidature à l'attribution d'un logement social risque d'accentuer la fragilité en matière d'occupation sociale de la résidence où il se situe ;
- L'établissement d'une liste de résidences à enjeux prioritaires de **mixité sociale**, pour chaque bailleur.

L'ambition de Colmar Agglomération en matière de la politique de l'habitat s'est affirmée comme l'une des pierres angulaires du projet politique intercommunal, au même titre que le développement économique. Le troisième Programme Local de l'Habitat de Colmar Agglomération (ci-après PLH), adopté le 17 décembre 2020, pour une durée de 6 ans, constitue comme un levier essentiel de développement territorial. Il s'articule avec l'ensemble des politiques publiques portées à l'échelle intercommunale.

La politique de l'habitat s'organise autour de 3 axes d'intervention prioritaires :

- **Organiser la production de logements** à l'échelle intercommunale pour répondre aux enjeux de développement résidentiel ;
- **Renforcer les interventions sur le parc existant** et mobiliser les leviers d'actions existants ;
- **Répondre de manière solidaire aux besoins en logements et hébergement.**

Ces axes sont déclinés en orientations stratégiques et en actions concrètes, constituant une véritable stratégie multidimensionnelle pour la politique locale de l'habitat. Depuis son adoption en 2020, cette stratégie a été ajustée pour tenir compte de l'évolution des réalités locales. Un bilan triennal en cours de préparation en collaboration avec les services de l'Etat, permettra d'évaluer les progrès réalisés et de définir les ajustements nécessaires à la seconde phase triennale du PLH.

Au titre du **parc public** l'objectif est double : soutenir les bailleurs sociaux dans la construction de nouveaux logements, via la production neuve et l'acquisition-amélioration. Depuis 2020, 158 logements sociaux ont été construits et 38 logements sociaux ont financé dans le cadre d'une acquisition/amélioration pour un total de 528 000 € de subventions. Par ailleurs, 394 logements ont été réhabilités grâce à une aide de 591 000 €.

Afin d'agir sur le peuplement de ses communes membres et favoriser les parcours résidentiels, l'agglomération finalise avec ses partenaires le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID), qui comprend un système de cotation. En parallèle, pour répondre à l'objectif de mixité sociale et d'équilibre entre les secteurs du territoire intercommunal, l'agglomération élabore sa deuxième Convention intercommunal d'attribution pour la période 2025-2029. Par ailleurs, des contrats de mixité sociale (CMS) ont été signés en 2024 avec les communes déficitaires en logements sociaux, fixant ainsi des objectifs de rattrapage pour la période triennale 2023-2025.

En décembre 2023, l'association **Appona68**, à la demande de l'agglomération a démarré une étude de type MOUS sur les aires d'accueil des gens du voyage dont les conclusions permettront d'orienter le devenir des sites présents sur le territoire de l'agglomération.

En ce qui concerne le **parc privé**, Colmar Agglomération accompagne les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs modestes et très modestes, dans l'amélioration de leur logement. Depuis sa mise en place, l'enveloppe de cette aide financière, adossée aux dispositifs de la Collectivité européenne d'Alsace, est passée de 40 000 € à 60 000 €/an.

De plus, **l'Espace France Rénov**, soutenu par Colmar Agglomération, ainsi que ses partenariats avec Vialis et OKTAVE, garantissent une amélioration continue du parc privé, en orientant les bénéficiaires vers des aides adaptées.

Une attention particulière est portée aux copropriétés. Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, des études ont été menées pour mieux comprendre les enjeux liés aux copropriétés en difficulté. Ainsi, à la demande de l'agglomération 5 copropriétés situés à l'Ouest de Colmar ont été étudiés par **Urbanis**, ainsi que la copropriété Plein Ciel, pour laquelle une commission d'élaboration de plan de sauvegarde a été mise en place au cours de l'année 2023, ayant pour objectif de redresser la copropriété. En 2024, une convention de partenariat a été signée avec **Procvivis** afin de faciliter les procédures de financement des travaux qui vont être menés sur cette copropriété.

Colmar Agglomération travaille étroitement avec les bailleurs sociaux et les promoteurs privés sur la programmation des logements. A cet égard, **les Cafés de l'Habitat**, organisé par la Direction de l'Habitat et des Mobilités est un moment privilégié d'échanges avec les promoteurs présents sur le territoire, permettant de partager les constats et les attentes de chacun des partenaires. Ce moment est également l'occasion d'identifier les impacts du nouveau zonage B1 du marché local du logement sur la Ville de Colmar.

Enfin, Colmar Agglomération, en tant qu'autorité compétente en matière de la politique de l'habitat à l'échelle intercommunal met en avant la collaboration partenariale afin de mieux observer les dynamiques territoriales en matière de l'habitat. **L'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL68)**, partenaire historique de l'agglomération, fournit des informations précieuses sur l'évolution des dynamiques à l'œuvre du territoire en matière d'habitat, contribuant ainsi à une mise à jour régulière des connaissances permettant à la collectivité de gagner en expertise. Son observatoire de l'habitat alimente les réflexions menées par la Direction de l'Habitat et des Mobilités. **L'Association territoriale des organismes HLM d'Alsace (AREAL)** accompagne également la réalisation des bilans annuels de la Convention intercommunale d'attribution (CIA), dont la deuxième version sur la période 2025-2030 est en cours d'élaboration par le cabinet KPMG.

Consciente des enjeux liés au vieillissement de la population, notamment la nécessité d'adapter le parc de logements aux besoins des personnes âgées, aux personnes en situation de handicap ou encore les personnes défavorisées, Colmar Agglomération s'est impliquée dans les travaux d'élaboration du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) du Haut-Rhin.

Plus précisément, s'agissant du parc de logements privés et des enjeux identifiés, la collectivité s'attache de ce fait, à proposer différents dispositifs pour répondre aux enjeux de l'habitat et du logement :

- une étude pré opérationnelle pour une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) sur le périmètre du centre-ville historique de Colmar, qui n'a pour le moment pas aboutie,
- un accompagnement au Programme d'intérêt Général (PIG) du Haut-Rhin pour aider les ménages modestes et très modestes (propriétaire occupant ou bailleur) dans la réhabilitation de leur logement,

2.2 Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (CCPR)

Le Conseil de la CCPR a adopté son projet de territoire 2020-2026, le 30 septembre 2021.

La réflexion collective portée par les élus a abouti à un projet dont la vision était partagée par tous. S'appuyant sur une volonté de renforcer l'attractivité du Pays de Ribeauvillé, cette stratégie repose sur 3 piliers, comme autant de marqueurs clés d'une identité territoriale affirmée et de son développement futur :

- Pilier 1 : cadre de vie : un territoire naturel authentique et préservé
- Pilier 2 : un territoire apprécié des touristes et où il fait bon vivre et travailler
- Pilier 3 : solidarité : clé de voûte du projet partagé et moteur de la cohésion intercommunale

Au titre du pilier 2, un des enjeux est de renforcer les facteurs d'attractivité et de développement et une des orientations stratégiques est de mettre en place une politique communautaire en matière d'habitat favorisant la croissance démographique et résidentielle et en améliorant le parcours résidentiel de la population installée sur le territoire. Parmi les actions retenues figurent la lutte contre les logements vacants et le soutien à la requalification du bâti existant en lien avec les partenaires.

Aujourd'hui, la CCPR est engagée aux côtés de la CeA au titre des dispositifs et programmes opérationnels pour l'habitat privé en contribuant financièrement à hauteur de 1 000 € par dossier à destination des propriétaires occupants modestes / très modestes.

Cependant, compte tenu des différents dispositifs existants et des nombreuses possibilités de partenariats par ailleurs, la CCPR mène actuellement une réflexion visant à structurer efficacement ses interventions en la matière.

C'est ainsi qu'elle a lancé une étude avec le cabinet Lestoux visant à apporter tous les éléments de diagnostic et de cadrage utiles pour éventuellement mener sur le territoire une Opération de Revitalisation de Territoire.

Les conclusions de cette étude traduisent clairement la nécessité pour la CCPR de s'engager dans une telle démarche, les compétences habitat et mobilité étant les maillons faibles en termes de déploiement de politiques publiques sur le territoire communautaire.

En outre, une autre réflexion toujours en cours est menée par le SCOT Montagne Vignoble Ried s'agissant du dispositif « densification douce » Bimby / Bunti mis en œuvre par le bureau d'études « Villes Vivantes ».

A noter que ces réflexions sont menées en parallèle du projet de construction du futur siège de la CCPR qui devrait voir le jour courant 2026, et dans lequel sera installée une Maison France Services aux opportunités multiples non encore finalisées.

En conséquence, et s'agissant du pacte territorial France Rénov', la CCPR entend à date contractualiser a minima, sur la base de la proposition faite par Colmar Agglomération.

2.3 Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM)

La CCVM porte une politique en faveur de l'habitat à travers ses dispositifs transversaux :

- Pacte Territorial pour la Réussite de la Transition Écologique (PTRTE) signé le 16/12/2021,
- Petites Villes de Demain (PVD) pour la Ville de Munster avec signature de la convention d'adhésion le 08/07/2021 et sa traduction en Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée le 28/16/23,
- Convention Territoriale Globale (CTG) signée le 15/03/2023.

Les objectifs de la CCVM en matière d'habitat visent à :

- Améliorer l'attractivité résidentielle et résorber la vacance des logements en axant prioritairement sur les travaux de rénovation énergétique et d'adaptation pour le maintien à domicile des personnes âgées,
- Lutter contre la sous-occupation des maisons et des logements,
- Axer sur l'information et le conseil aux particuliers pour la rénovation énergétique des bâtiments (permanences du service France Rénov', OKTAVE...)
- La CCVM s'est engagée aux côtés de la CeA en 2018 avec le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » en abondant les aides pour les ménages modestes / très modestes, propriétaire occupant, à hauteur de 500 € ; l'intervention de la CCVM a été renforcée sur 2022-2023 dans le cadre du Fonds Alsace Rénov' en majorant l'aide des dossiers pour les propriétaires occupants jusqu'à 1 000 € et en ouvrant l'aide aux propriétaires bailleurs. Pour les propriétaires occupants, les objectifs ANAH pour la CCVM étaient fixés à 11 dossiers aidés/an. La CCVM enregistre un bon taux de notification avec 53 dossiers notifiés sur la période juillet 2018-décembre 2023, (soit 9,6 dossiers/an) et un bon taux de réalisation des travaux avec 42 dossiers déjà payés.
- Un projet de délibération sera présenté en octobre au CC pour poursuivre notre engagement aux côtés des programmes / fonds d'aide de la CeA. Le projet porte sur la reconduction pour la reconduction du soutien à la rénovation énergétique et l'ouverture du soutien pour les travaux d'autonomie, notamment ménages modestes et les travaux de lutte contre les logements dégradés (sortie de vacance) avec rétroactivité au 01/01/2024.
- En septembre, la CCVM a délibéré pour s'inscrire dans un autre dispositif CeA, Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne, qui peut venir en complément des aides de droit commun. Le projet doit passer obligatoirement par un architecte conseil du CAUE. Démarrage de notre aide le 01/01/2025.
- L'Espace France Service de la vallée de Munster a ouvert ses portes en octobre 2023. Il est sur le même site que la Maison des Services, siège de la CCVM et des services sociaux de la CeA. Il accueille les permanences délocalisées de l'Espace Conseil France Rénov' basé à Colmar. Le personnel France Service apportera son assistance pour l'accès à la plateforme dématérialisée.

3. Champ d'intervention actuel de Colmar Agglomération dans le cadre de la convention SARE

3.1 Partenariats

L'Espace France Rénov' de Colmar Agglomération constitue le guichet unique pour la rénovation énergétique de l'habitat privé et le développement des énergies renouvelables. Les 2 conseillers de cet espace renseignent les habitants de l'ensemble du territoire et orientent les particuliers vers d'autres structures compétentes en fonction des thématiques abordées et du degré de précision à apporter aux questions posées.

La typologie de publics concernés porte sur tous les profils d'habitants, sans distinction de niveaux de revenus, et sur des thématiques allant de la rénovation énergétique, au développement des énergies renouvelables, à la lutte contre l'habitat indigne et au maintien à domicile.

S'agissant des thématiques « lutte contre l'habitat indigne » et « adaptation du logement à la perte d'autonomie » les demandes sont traitées en parfaite synergie vers notre partenaire historique **l'ADIL 68** (Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin).

En matière de partenariat, notre territoire fait régulièrement appel aux services de **l'association Alter Alsace Energies**, notamment sur le volet rénovation énergétique - développement des énergies renouvelables.

L'association intervient sur notre territoire à 2 niveaux, tant pour assurer la formation des nouveaux conseillers de notre Espace France Rénov' (en complément des formations du réseau ADEME), que pour faire face à un surplus d'activité ou pallier l'absence de conseillers (congé de maladie, congé de parentalité, démission...).

Les prestations d'Alter Alsace Energies visent ainsi à faciliter le parcours d'intégration et la montée en compétence de nos nouveaux agents et à assurer la continuité du service France Rénov' auprès des habitants.

Alter Alsace Energies est une association à but non lucratif. Créée en 1980 pour proposer des alternatives aux énergies fossiles et polluantes. Elle œuvre depuis sa création au développement des énergies renouvelables sur l'Alsace. Cette conviction technique d'une Alsace « 100% énergie renouvelable » s'appuie sur une conviction sociale : la transition énergétique doit être portée par tous.

A ce titre, Alter Alsace Energies travaille avec les personnes pour qu'elles comprennent et s'approprient la notion d'énergie, et deviennent actrices de la transition.

Dans le cadre du service France Rénov' les conseils portent sur la rénovation des logements privés afin d'améliorer le confort des citoyens, abaisser la facture énergétique en proposant des conseils qui peuvent amener le logement vers un logement basse consommation.

L'association porte donc plusieurs postes de conseiller France Rénov'. Alter Alsace Energies réalise le service « France Rénov' » ou similaire depuis l'année 2000.

L'association assure ce service sur les territoires de Saint Louis Agglomération, de la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg et est missionné pour réaliser le conseil France Rénov' lors de vacances de conseiller ou pour renforcer ce service dans les territoires en Alsace (ex : Communauté de commune d'Erstein, Sarrebourg, Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, Sundgau, Colmar Agglomération...).

Colmar Agglomération favorise également la rénovation énergétique de logements, grâce au partenariat développé avec la **Société d'Economie Mixte OKTAVE**.

Les copropriétés représentent 49% des logements du parc privé sur notre territoire. Par conséquent, cette typologie d'habitat offre un important gisement d'économie d'énergie.

La rénovation énergétique d'une copropriété présente souvent des difficultés particulières (financières, juridiques, complexité de fonctionnement et de gestion), d'où la nécessité d'un accompagnement spécifique.

En 2021, Colmar Agglomération a signé une convention définissant la participation de notre territoire au « projet de service d'accompagnement à la rénovation des bâtiments résidentiels collectifs privés et des copropriétés du Grand Est » ; prestation confiée à la SEM OKTAVE.

Ce programme, d'une période de 3 ans, est arrivé à échéance le 31 juillet 2024. Au regard des résultats obtenus sur notre territoire (56 projets de copropriétés accompagnés, dont 36 actifs, correspondant à 729 logements), il a été décidé de prolonger la convention de 6 mois supplémentaires afin de pérenniser ce service en attendant janvier 2025 et la signature du Pacte Territorial et la prolongation de ce partenariat.

Ainsi, l'étroit partenariat développé notamment avec l'ADIL, Alter Alsace Energies et la SEM OKTAVE permet de couvrir l'ensemble des thématiques ciblées. Ce mode de fonctionnement, éprouvé au fil des années et ayant prouvé son efficacité, sera conservé dans le cadre du présent Pacte Territorial.

3.2 Dynamique territoriale

Colmar Agglomération et les Communautés de Communes de la Vallée de Munster et du Pays de Ribeauvillé assureront la mise en œuvre de ce volet. Des synergies seront systématiquement recherchées, mais chaque territoire reste maître des actions spécifiques et prioritaires qu'il souhaite développer, au regard de ses enjeux et particularités sur les 3 thématiques du présent Pacte Territorial.

Dans le domaine de la rénovation énergétique, Colmar Agglomération a créé dès juin 2009 d'un **l'Espace France Rénov'** (anciennement Espace INFO ENERGIE, puis Espace FAIRE). Grâce au recensement des besoins et aux démarches engagées auprès de l'ADEME, l'Espace conseil de Colmar Agglomération a été renforcé par la création d'un second poste de conseiller en énergie.

Aujourd'hui 2 ETP assurent ce service sur le périmètre du Grand Pays de Colmar (hors Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, couvert par Alter Alsace Energie).

Depuis la mise en place de ce point d'information dont l'implantation s'est faite au siège de Colmar Agglomération, les 2 conseillers ont animé plus de **200 manifestations** (salons, conférences...). Ils contribuent ainsi à la dynamique du territoire et touchent différents publics-cibles.

En ce qui concerne la **mobilisation des ménages, la collectivité a développé ses propres outils et programmes incitatifs** :

- **La réalisation d'une thermographie aérienne.** L'opération consiste à réaliser une cartographie des déperditions thermiques des toitures des bâtiments, à l'aide d'une caméra infrarouge embarquée dans un avion.
Les résultats de cette étude ont pour but de renseigner les particuliers sur le niveau de performance énergétique de leur habitat et d'entreprendre, si nécessaire, des travaux d'isolation.
Une vaste campagne d'information et de conseil a été menée en 2009 pour accompagner cette publication.
Une seconde campagne de thermographie aérienne réalisée en 2016 sur le Grand Pays de Colmar, a complété celle déjà menée 7 ans plus tôt sur des communes de Colmar Agglomération et sur la Ville de Kaysersberg.
Ainsi, la totalité du périmètre du projet SARE est couvert par cette cartographie.
De par son envergure, cette opération est unique en son genre au niveau national.
L'investissement global fut de 140 000 € (thermographie, formation des conseillers de l'Espace France Rénov', édition de brochures, animations...). L'outil reste parfaitement actuel et constitue un premier élément d'approche très apprécié des habitants et des conseillers France Rénov' pour engager les premiers échanges.
- Le développement du dispositif d'aides financières de la collectivité depuis 2009, à destination des particuliers, pour la rénovation énergétique de l'habitat. Initialement mis en place sur la Ville de Colmar, ce programme a été étendu à l'échelle de l'Agglomération, à partir de janvier 2015.
Depuis la mise en œuvre de ce dispositif en 2009, les résultats sont significatifs : 5 300 dossiers ont été subventionnés.
Le montant global d'aides versées est de 4,3 M€, dont 2,28 M€ de Colmar/Colmar Agglomération et 2 M€ d'aides complémentaires de VIALIS sur son périmètre d'action.

Le montant des travaux mis en œuvre est de plus de 20 M€.

Ce programme a permis d'éviter près de 30 000 Tonnes équivalent CO₂.

Ces investissements ont également des répercussions très bénéfiques sur l'économie locale et notamment sur les entreprises du bâtiment, les artisans, les fournisseurs de matériaux.

Toujours en matière de mobilisation des ménages citons la participation active de nos 2 conseillers France Rénov' à différents événements emblématiques, comme par exemple :

- la tenue, annuellement, d'un stand France Rénov' au **Salon Energie - Habitat de Colmar**. Il s'agit d'un événement phare du territoire rassemblant plus de 10 000 visiteurs à chaque édition (43^{ème} édition en 2024). Cette foire génère énormément de contacts tant sur stand que dans la prise de rendez-vous ultérieurs pour approfondir certains sujets et concrétiser des projets de rénovation.
- **La Fête de la Nature à l'Observatoire de la nature** : l'Observatoire constitue l'outil d'éducation à l'environnement et au développement durable de Colmar Agglomération. Gérée par une association, cette structure propose un large éventail d'animations allant de la protection de la biodiversité, à la gestion des déchets, à la mobilité durable en passant par les économies d'énergie. L'Observatoire de la nature a par ailleurs développé autour de son siège dans la forêt du Neuland un parcours d'information et de sensibilisation relatif aux questions énergétiques. Chaque année, l'Espace France Rénov' et le service plan climat animent un stand à destination du grand public à l'occasion de cette fête de la nature qui regroupe plusieurs centaines de visiteurs.

Afin de toucher des publics nouveaux des opérations de **sensibilisation et d'information** sont organisées en direction de publics moins habituels.

- Des actions sont par exemple menées avec le fournisseur et distributeur d'énergie **VIALIS** (gaz, électricité) à travers l'organisation d'ateliers intitulés « **PETIT LAB** » à destination de ses clients - abonnés. Les thématiques de la sobriété énergétique et la rénovation énergétique sont notamment traitées par nos conseillers France Rénov'.
- Des opérations originales ont été menées à la **Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin**, à destination d'**agriculteurs retraités**, confrontés à des problématiques spécifiques (gestion d'un patrimoine ancien souvent de grande dimension, foyers parfois modestes - voire très modestes, maintien à domicile de personnes ayant vécu des conditions de travail difficiles, ...).
- Les conseillers France Rénov' participent aux rencontres organisées par le **Syndicat des Propriétaires Immobiliers et Copropriétaires Centre Alsace**, plus connu sous le sigle **S.P.I.C.C.A.** Ces réunions sont menées en présence d'autres partenaires - intervenants (ex : l'ADIL). Les participants sont informés des dernières évolutions réglementaires, des organismes et aides mobilisables dans le domaine de l'habitat sur les 3 thématiques du présent Pacte Territorial.
- L'organisation de « **Nuits de la Thermographie** » sur les territoires : ces animations ont pour objectif d'inciter les habitants à réaliser des travaux d'isolation thermique. Après un circuit dans la commune, réalisé à l'aide d'une caméra infrarouge qui permet d'identifier les déperditions de chaleur en façade, la prestation se prolonge en salle avec des explications sur la rénovation énergétique. L'opération aura permis d'offrir cette prestation à 6 à 8 communes, par an, sur le Grand Pays de Colmar.
- L'organisation de concours pour favoriser les bonnes pratiques, exemple les « **Trophées de l'Energie** » : opération initialement réservée aux habitants de la Ville de Colmar ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables. Cette action de l'Agenda 21 de la Ville de Colmar est née d'un partenariat entre la collectivité, VIALIS, la SCCU et l'Espace France Rénov' de Colmar Agglomération. Ce concours a été ensuite étendu à l'échelle de l'agglomération, comportaient différents prix (enveloppe globale de 12 000 €) ventilés en 2 catégories (collectif et individuel) :
 - prix de « l'efficacité énergétique » pour l'isolation de l'habitat

- prix pour le meilleur projet mariant « efficacité énergétique et énergies renouvelables ».

Des actions spécifiques sont organisées afin de mobiliser des publics prioritaires, notamment en matière de **lutte contre la précarité énergétique**, en direction des foyers les plus menacés ou touchés :

- **la sensibilisation à la sobriété énergétique et la distribution de packs d'économie d'énergie.** Depuis le début de l'opération, pas moins de 6 000 packs ont pu être ainsi distribués. Cette initiative aura permis d'économiser 15 900 MWh et d'éviter le rejet de près de 1 500 TqCO₂.
- Toujours en matière de prévention de la précarité énergétique, chaque année, les conseillers France Rénov' de notre territoire interviennent auprès des membres du **foyer ESPOIR** pour les informer sur les éco-gestes et les économies d'énergie, notamment en prévision d'un retour de membres de la communauté vers le logement individuel.

En matière de mobilisation des professionnels différentes initiatives sont menées sur le territoire, comme par exemple :

- Les interventions de nos conseillers France Rénov' auprès des adhérents de **l'UGA Centre Alsace**. L'Union des Groupements Artisanals est une fédération des professions artisanales et nos conseillers informent ce public des nouveaux dispositifs réglementaires, d'aides nationales et locales dans le domaine de la transition énergétique.
- Dans le cadre du partenariat mené avec la Société d'Economie Mixte **OKTAVE** des **rencontres sont organisées avec des syndicats professionnels, des bureaux d'études, des entreprises**. Ajoutons que **des réunions spécifiques sont également organisées entre professionnels et copropriétaires** autour de la question de la rénovation énergétique des copropriétés.
- Colmar agglomération s'engage auprès de la **CeA et d'Alter Alsace Energies en faveur de l'auto-réhabilitation accompagnée**. **L'ARA** consiste pour un particulier à effectuer lui-même une partie des travaux de rénovation de son logement (ex : pose de l'isolation thermique, joint d'étanchéité...), tout en étant guidé par un professionnel pour garantir la bonne mise en œuvre des matériaux. Une première rencontre avec des artisans volontaires de notre territoire sera organisée prochainement pour promouvoir ce dispositif. L'opération se fera en étroite partenariat avec le CeA, Alter Alsace Energies et notre Espace France Rénov'.
- L'Espace Conseil France Rénov' fait la promotion sur son territoire du dispositif mis en place par la **CeA : « le fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel »**. Il s'agit d'une aide à la restauration des maisons anciennes et de leurs dépendances. Les bâtiments concernés sont ceux construits avant 1948. La CeA, en partenariat avec des experts du bâti ancien du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement d'Alsace (CAUE d'Alsace) et du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, permet aux porteurs de projets de :
 - bénéficier d'un accompagnement gratuit dans la réalisation de leur projet par des conseils et préconisations par un professionnel du bâti ancien ;
 - solliciter une subvention pour la réalisation de ces travaux.

Il existe encore bien d'autres actions qui ne sont pas directement liées à l'habitat privé, mais qui contribuent à la réduction des consommations énergétiques du secteur du bâtiment et **sensibilisent les occupants avec des répercussions positives dans la sphère privée**.

- **L'amélioration des performances énergétique des bâtiments municipaux** par la rénovation, la construction BBC, l'installation de systèmes de régulation des consommations **et la formation des utilisateurs - occupants**. En moyenne et depuis 2009, la Ville de Colmar consacrait, un budget de 1M€ HT par an à ce programme, depuis ces dernières années ce montant d'investissements a triplé.
- La création, fin 2023 d'un service de **Conseiller en Energie Partagé (CEP)** pour les communes de moins de 10 000 habitants (ensemble des collectivités membres de CA, hors ville de Colmar). Ce conseiller a pour mission

d'accompagner les communes dans l'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine. La commune peut également disposer de bâtiment à usage d'habitation. **Les agents sont formés et sensibilisés aux éco-gestes et sur les bienfaits de la rénovation énergétique.**

- Depuis 2017, Colmar Agglomération, compte tenu de ses compétences en matière d'équilibre social de l'habitat et de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, accorde **sa garantie pour les projets de construction et de rénovation des logements sociaux** effectués par les bailleurs sociaux sur son territoire à hauteur de :
 - 100 % pour les travaux d'économie d'énergie ou de réhabilitation thermique ;
 - 50 % en co-garantie avec les communes concernées par les nouveaux projets pour les autres travaux neufs ou de réhabilitation.

Par ailleurs, la Collectivité Européenne d'Alsace accorde sa garantie à 100 % pour les travaux de rénovation thermique/énergétique pour une majorité de prêts contractés avec la Caisse des Dépôts et Consignations ; Colmar Agglomération accorde ainsi sa garantie pour les autres prêts.

Ainsi, depuis 2017, le montant initial des emprunts garantis par Colmar Agglomération pour des projets de travaux d'économie d'énergie ou de réhabilitation thermique s'élève à 4,46 M€ ; ces prêts contractés par des bailleurs sociaux, portent sur des projets de rénovation énergétique de 283 logements sur l'ensemble du territoire communautaire.

3.3 Information-conseil et orientation des ménages

Colmar Agglomération assure à l'aide de ses 2 conseillers France Rénov' la mise en œuvre opérationnelle de la mission d'information, de conseil et d'orientation des ménages sur son territoire et sur celui des Communautés de Communes de la Vallée de Munster et du Pays de Ribeauvillé.

Depuis la mise en place de ce point d'information dont l'implantation s'est faite au siège de Colmar Agglomération, les 2 conseillers ont enregistré près de **12 500** demandes d'information de particuliers.

L'Espace Conseil France Rénov' fonctionne sous forme de « guichet unique » servant de porte d'entrée à tous les demandes d'habitants et propriétaires dans leurs projets de :

- Rénovation énergétique du logement ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie ;
- Réhabilitation des logements dégradés ou indignes.

En fonction des thématiques abordées, du degré d'expertise demandé et/ou des ressources humaines disponibles certaines missions d'information, de conseil et d'orientation des ménages sont confiées aux partenaires locaux susmentionnés (comme par exemple Alter Alsace Energies, la SEM OKTAVE, l'ADIL...) de sorte que le demandeur aura toujours, dans un délai acceptable, une réponse adaptée à ses besoins.

4. Enjeux de territoire pour la convention Pacte Territorial

Le parc bâti résidentiel et tertiaire représente 56 % de la consommation d'énergie sur le territoire de Colmar Agglomération et affiche une situation très contrastée : des bâtiments récents performants bénéficiant des nouvelles réglementations thermiques et surtout un parc plus ancien particulièrement énergivore. Pour le résidentiel, dont 56 % du parc a été construit avant 1974, la réhabilitation de 1 140 logements/an (19 000 à l'échelle de l'Alsace) serait nécessaire et des actions de même envergure dans le tertiaire permettraient d'atteindre les objectifs du SRCAE (Schéma Régional Air Energie Territorial).

Profil du parc de logement

Le parc de logement de Colmar Agglomération présente (source diagnostic PCAET) le profil suivant :

- 91 % de résidences principales (52 408 logements), une part supérieure de 3,1 points au taux départemental (87,7 % dans le Haut-Rhin) et une augmentation de 1 % entre 2014 et 2019 ;
- 5,6 % de logements vacants (3 223 logements), inférieur de 3,4 points au taux départemental (9 % dans le Haut-Rhin) et une baisse de 3 % entre 2014 et 2019 ;
- 3,6 % de résidences secondaires (2 105 logements), supérieur de 0,3 point au taux départemental (3,3 %

dans le Haut-Rhin) et une augmentation de 14 % entre 2014 et 2019. Le développement des gîtes touristiques dans le centre-ville de Colmar explique en partie cette progression. ;

- Une répartition diversifiée des statuts d'occupation : 50,4 % de propriétaires occupants, 28,9 % de locataires du parc privé, et 19 % de locataires du parc public ;
- Le taux de propriétaires occupants augmente au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la ville-centre de Colmar et que l'on va vers la périphérie. Les plus forts taux de propriétaires occupants sont situés dans les territoires périurbains : Walbach (91 % des résidences principales), Fortschwihr (90,1 %) et Zimmerbach (86,4 %) ;
- Le parc locatif social régresse passant de 21,4 % en 2009 à 19 % des résidences principales en 2019 ;
- Le parc locatif privé est en nette progression sur Colmar passant de 27,5 % en 2009 à 28,9 % des résidences principales en 2019.

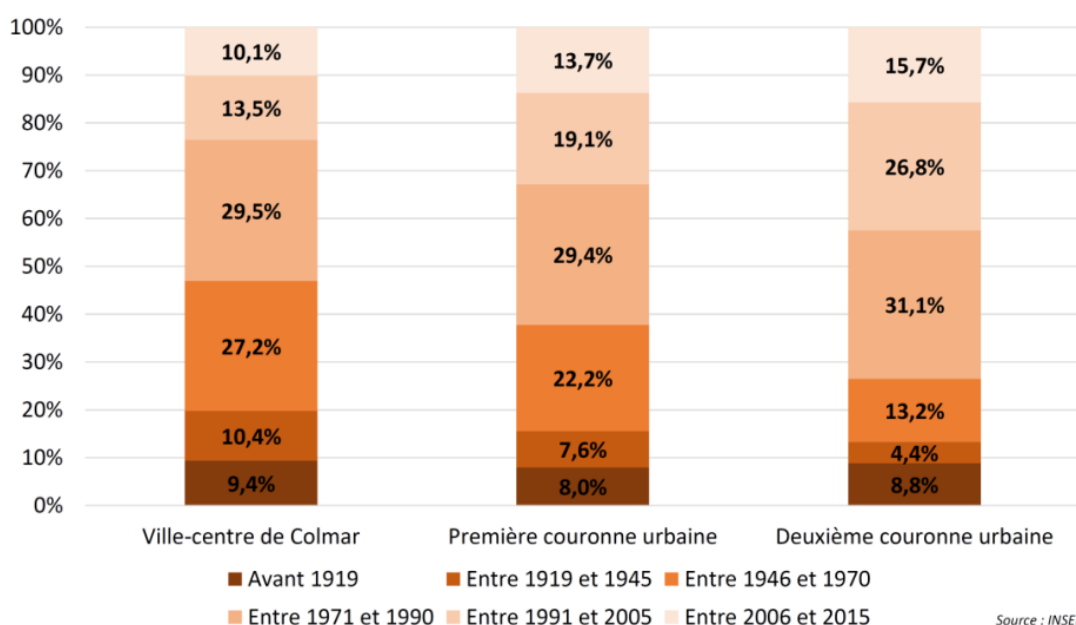


Figure 1 : Périodes de construction des résidences principales en 2018

L'analyse de la période de construction des résidences principales par territoire (cf. figure 18), suggère une implantation et un développement plus tardif dans les couronnes urbaines par rapport à la ville-centre de Colmar, qui sont des lieux d'implantation plus anciens d'un point de vue historique. Quasiment 30 % des résidences principales ont été construites après 1991 dans les couronnes urbaines, alors que cette part n'est que de 10 % pour la Ville de Colmar.

La précarité énergétique touche potentiellement davantage la ville-centre de Colmar : près de la moitié des résidences principales sur Colmar ont été construites avant 1970, et presque 21 % des ménages sont sous le seuil de pauvreté.

Plus on s'éloigne de la ville-centre, plus les proportions dans ces deux catégories diminuent. Dans les couronnes urbaines la part des résidences principales construites avant 1970 n'atteint plus que 38 % des résidences principales dans la première couronne urbaine et 26 % dans la deuxième couronne urbaine. Quant au taux de ménages sous le seuil de pauvreté, il ne dépasse pas 10 % (à part pour la commune de Ingersheim).

Le Plan Climat Air Energie territorial comporte, un 5 axes prioritaires d'intervention, 25 fiches actions et 330 sous-actions.

L'axe n°1 est dédié au secteur des bâtiments - de l'habitat au regard de ses consommations énergétiques et de ses émissions atmosphériques.

Les 3 actions de cet axe sont :

- Sensibiliser et conseiller sur la rénovation énergétique ;

- Développer des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique à destination des particuliers ;
- Favoriser le développement des énergies renouvelables sur le bâti.

Par ailleurs et en complément des éléments largement développés dans la partie 2. *Stratégie et priorité d'intervention* de la présente annexe, les diagnostics des Communautés de Communes de la Vallée de Munster et du Pays de Ribeauvillé réalisés par la CeA, mettent en relief les enjeux territorialisés parfois légèrement différents :

- Sur la Communauté de Communes de la Vallée de Munster :
 - Enjeu autonomie +++
 - Enjeu énergétique +
 - Enjeu lutte contre l'habitat indigne +
- Sur la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé
 - Enjeu lutte contre l'habitat indigne +++
 - Enjeu autonomie ++
 - Enjeu énergétique +

En définitive, les enjeux du périmètre du présent pacte, avec des niveaux de priorité parfois variables en fonction des caractéristiques territoriales, portent essentiellement sur :

- Le conseil et l'accompagnement à la rénovation thermique de l'habitat ;
- La lutte contre la précarité énergétique et le logement dégradé, en soutenant les ménages les plus exposés ou susceptibles de le devenir ;
- Le maintien à domicile d'une population vieillissante à travers des conseils et l'adaptation des logements.

Ces enjeux sont donc parfaitement en phase avec les objectifs généraux des Pactes Territoriaux.



Convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG)

Collectivité Européenne d'Alsace
Pacte Territorial Rénov' Habitat 67

2025-2029

ANNEXE 1 B
Communauté de communes de la Vallée de Kayersberg

1. Présentation du territoire

Le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg (CCVK), situé dans le département du Haut-Rhin, d'une superficie de 180 km² regroupe 8 communes et compte 16 063 habitants (source INSEE population municipale 2021).

Le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg compte 7825 résidences principales en parc privé au sens de la délibération n°2024-06 du 13 mars 2024 modifiée par la délibération n°2024-26 du 12 juin 2024.

Le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg possède plusieurs sites lauréats d'un programme national :

- les communes de Kayzersberg Vignoble, d'Orbey et la CCVK : lauréates du programme « Petites Villes de Demain » (PVD) dont la convention a été signée le 13 avril 2021 ;
- le projet de territoire a été traduit par une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), portant sur le périmètre de des communes lauréates de PVD signée le 11 octobre 2022 ;
- les communes du Bonhomme de Labaroche labellisées Village d'avenir dans la cadre du plan France ruralité ;

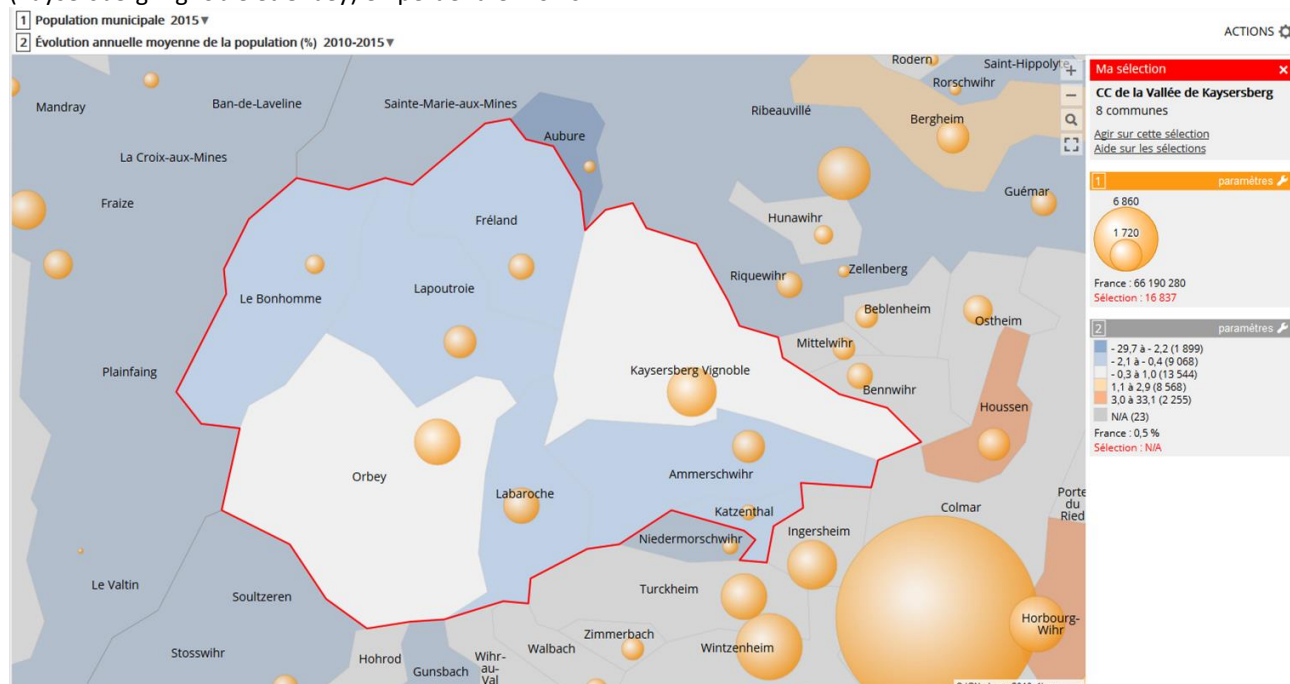
Le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg compte un Espace Conseil France Rénov' (ECFR') implanté à son siège administratif, couvrant l'ensemble de son périmètre et opéré par convention par l'association Alter Alsace Energies.

2. Priorités d'intervention

Les éléments de diagnostic ont permis d'identifier des problématiques autour des caractéristiques de la population (démographie, revenus) et des logements (typologie, usage, statut de propriété, performance énergétique et climatique) :

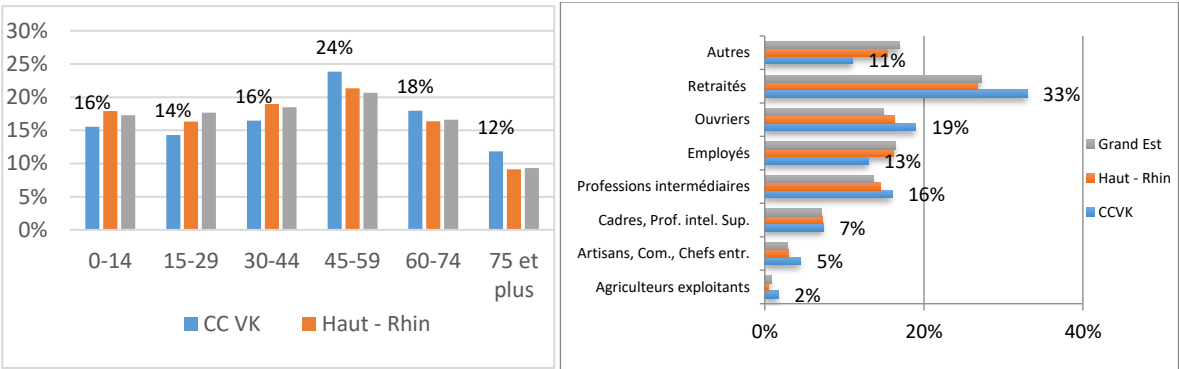
Démographie

Entre 2010 et 2015, presque toutes les communes ont perdu de la population : les 2 communes les plus importantes (Kaysersberg Vignoble et Orbey) en perdent le moins :



Source INSEE, statistiques locales 2015

La population est vieillissante : 30% des habitants ont au moins 60 ans et les retraités sont sur-représentés :



Source : INSEE, RP 2017

En termes de niveau de vie médian, les communes de Katzenthal, Ammerschwihr et Labaroche sont favorisées. Les autres communes de montagne du Bonhomme, de Lapoutroie, d’Orbey et de Fréland sont en dessous de la moyenne du territoire. La médiane élevée du niveau de vie à Kaysersberg Vignoble dissimule néanmoins une forte hétérogénéité, avec notamment un taux de pauvreté élevé :

Commune	Ménages sous le seuil de pauvreté		Médiane du niveau de vie
	Nombre	Taux	
Ammerschwahr	131	17	25 254 €
Fréland	106	18,8	22 373 €
Katzenthal	37	15,8	26 319 €
Kaysersberg Vignoble	475	22,1	23 199 €
Labaroche	141	14,9	24 707 €
Lapoutroie	201	24,2	21 386 €
Le Bonhomme	59	19,9	20 977 €
Orbey	358	23,7	21 582 €
CCVK	1508	20,62	22 856 €

Source : GEODIP / ONPE, 2021

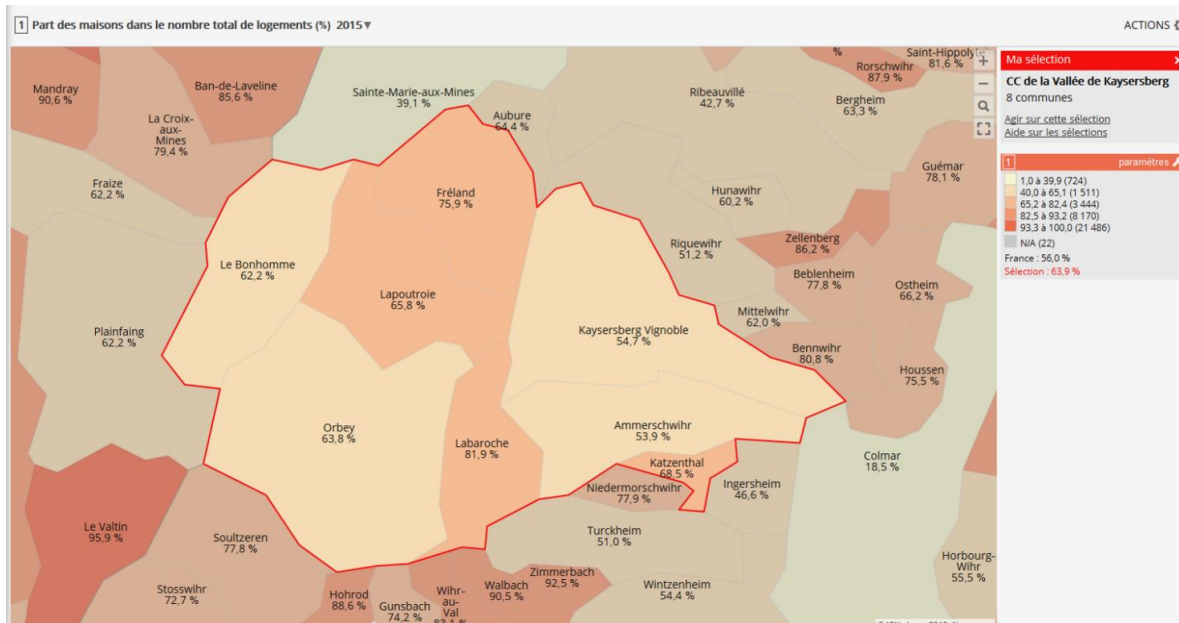
Logement

En 2015, l'INSEE dénombre 9355 logements dans la vallée, dont :

- **78% utilisés en tant que résidence principale**
- **et 22% comme résidence secondaire**, occasionnelle ou sont vacants :

Libellé	Nombre de résidences principales	Nombre de résidences secondaires (y compris logements occasionnels)	Nombre de logements vacants	nb total logements	Population 2015	nb habitants par résidence principale
Ammerschwahr	789	151	87	1027	1791	2.3
Le Bonhomme	307	98	66	471	780	2.5
Fréland	548	113	55	716	1367	2.5
Katzenthal	232	43	18	293	533	2.3
Kaysersberg Vignoble	2109	143	286	2538	4677	2.2
Labaroche	939	203	116	1258	2219	2.4
Lapoutroie	831	133	118	1082	1894	2.3
Orbey	1527	229	214	1970	3576	2.3
TOTAL	7282	1113	960	9355	16837	2.3
	78%	12%	10%	100%		

En moyenne de **66% des logements sont des maisons individuelles**, surtout en montagne, avec des variations de 55 à 82% (le reste des logements étant constitué d'appartements) :



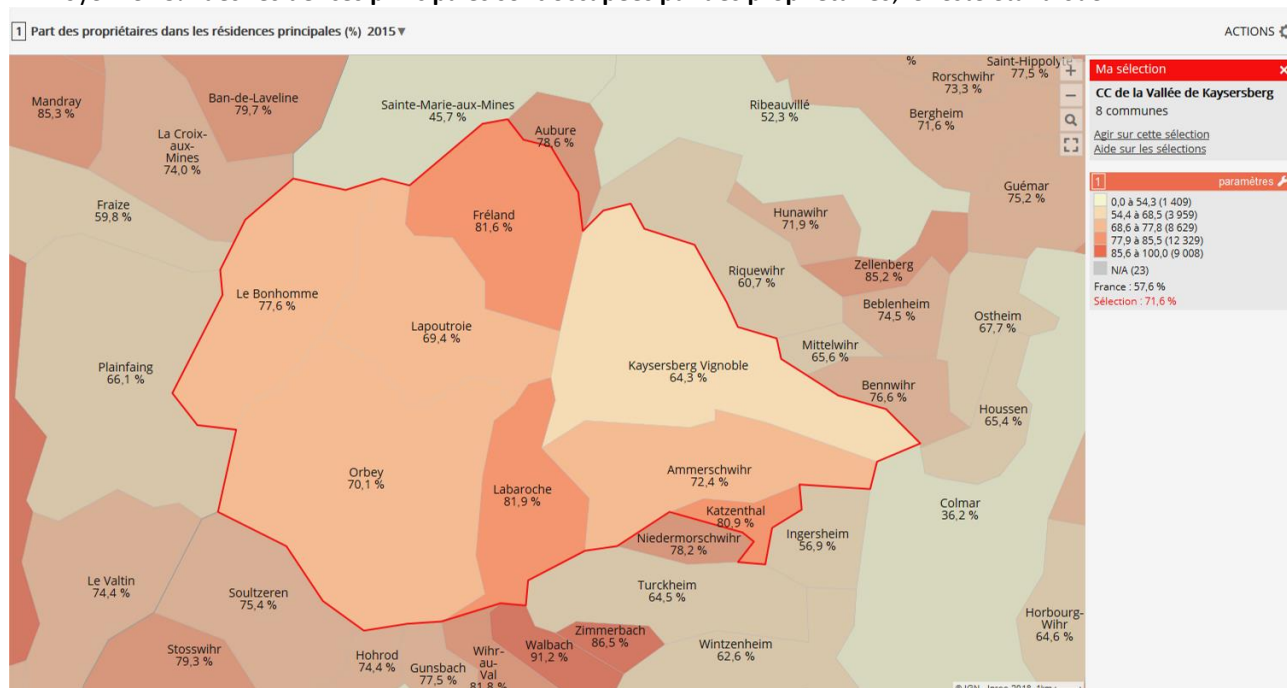
Source INSEE, données locales 2015

Il n'y a que 179 copropriétés immatriculées au registre des copropriétés, dont 80 % sont petites (moins de 10 lots d'habitation). Une seule fait plus de 50 lots. Les copropriétés se concentrent sur les bourgs-centres Kayersberg Vignoble et Orbey :

	Total
France	575 251
CC de la Vallée de Kayersberg	179
Ammerschwihr	26
Fréland	NC*
Katzenthal	NC*
Kaysersberg Vignoble	56
Labaroche	13
Lapoutroie	14
Le Bonhomme	NC*
Orbey	52

Source : ANAH ; registre de copropriétés au 31/12/2023

En moyenne **75% des résidences principales sont occupées par des propriétaires**, le reste étant loué :



Source INSEE, données locales 2015

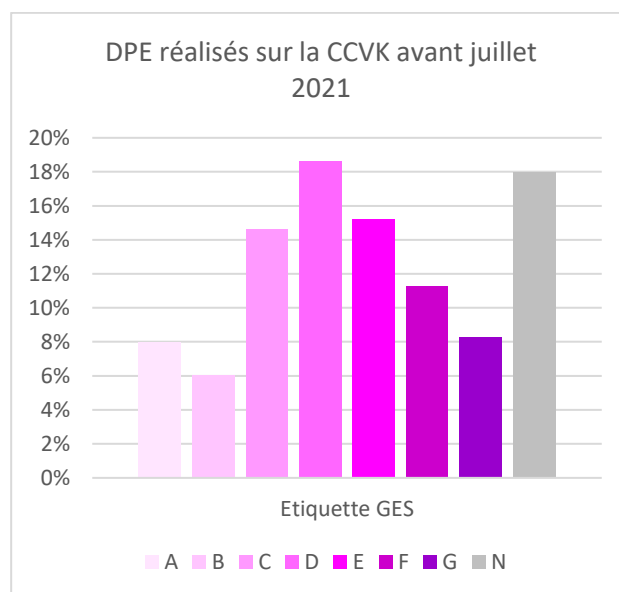
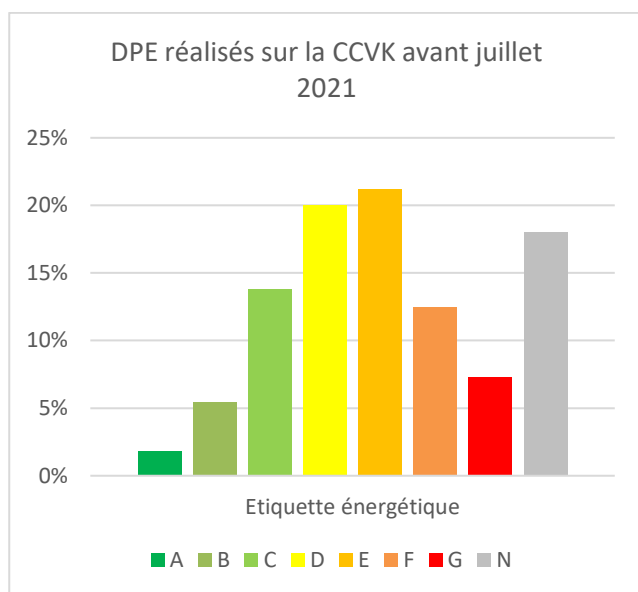
En terme énergétique, **4855 logements datent d'avant 1970 (53%)**, c'est-à-dire d'avant les premières réglementations thermiques. La moitié des logements (54%) ont 5 pièces ou plus.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2015	%
Ensemble	7 283	100,0
1 pièce	78	1,1
2 pièces	490	6,7
3 pièces	1 261	17,3
4 pièces	1 516	20,8
5 pièces ou plus	3 938	54,1

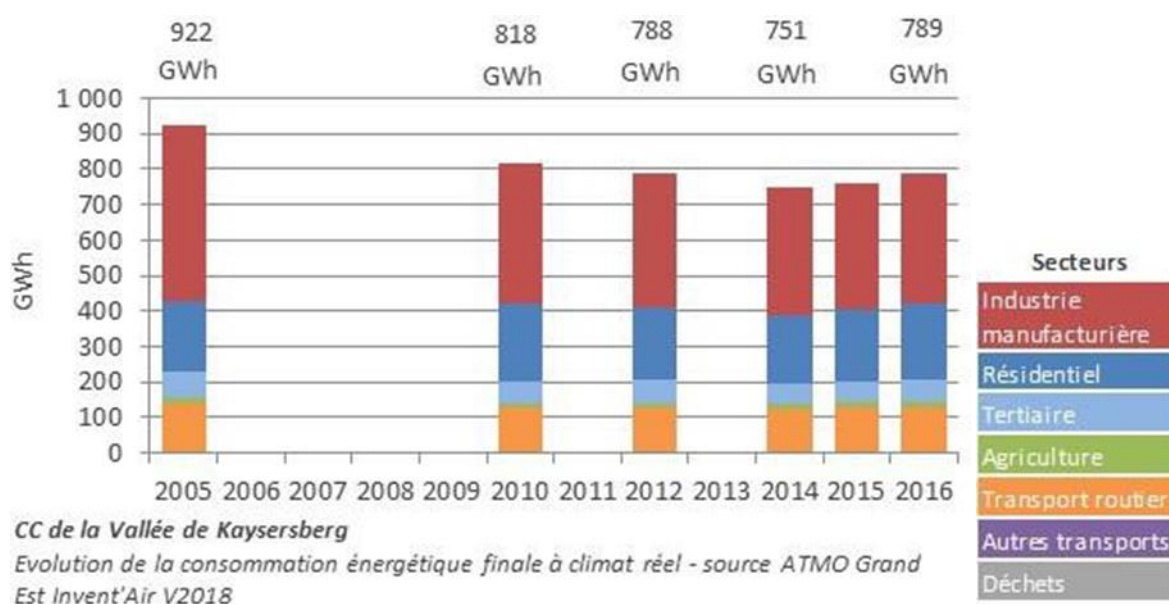
Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Sur l'ensemble de 2807 diagnostics de performance réalisées sur le territoire jusqu'en juillet 2021, plus de 40% présentent une étiquette énergétique D ou E et 48 % une étiquette GES C, D ou E.



Source : Base de diagnostic de performance énergétique DPE, 2022

Consommation d'énergie



CC de la Vallée de Kaysersberg

Evolution de la consommation énergétique finale à climat réel - source ATMO Grand Est Invent'Air V2018

La consommation énergétique finale annuelle du territoire en GWh/an tend à stagner

- -14% sur la période 2005 – 2016,
- Stable sur la période 2012 – 2016
- +4% sur la période 2015 - 2016.

La baisse de consommation est plus forte que la baisse moyenne 2005-2016 : dans l'industrie (-26%), le tertiaire (-15%), elle baisse moins vite dans le transport routier (-10%), mais la consommation augmente dans le secteur résidentiel (+9%, soit +18GWh) et de façon moins impactante dans l'agriculture (+20%, soit +2.5GWh).

Ces performances stagnent néanmoins depuis 2014 et les efforts restent à faire sur les bâtiments et la mobilité.

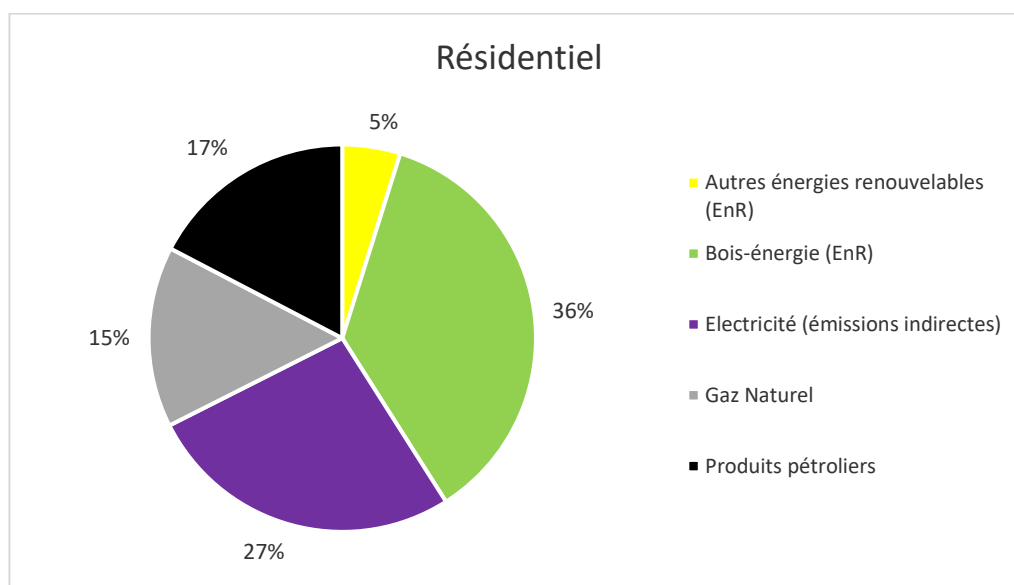
Analyse des consommations dans les secteurs résidentiel et tertiaire :

Consommation énergétique finale à climat réel en MWh PCI	Résidentiel	Tertiaire	Total général
--	-------------	-----------	---------------

Autres énergies renouvelables (EnR)	10512	7	10520
Bois-énergie (EnR)	78396	8669	87065
Chaleur et froid issus de réseau (émissions indirectes)		1266	1266
Electricité (émissions indirectes)	57585	38291	95876
Gaz Naturel	32743	2489	35232
Produits pétroliers	37616	13900	51516
Total général	216853	64622	281475

Source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2018 (données 2016)

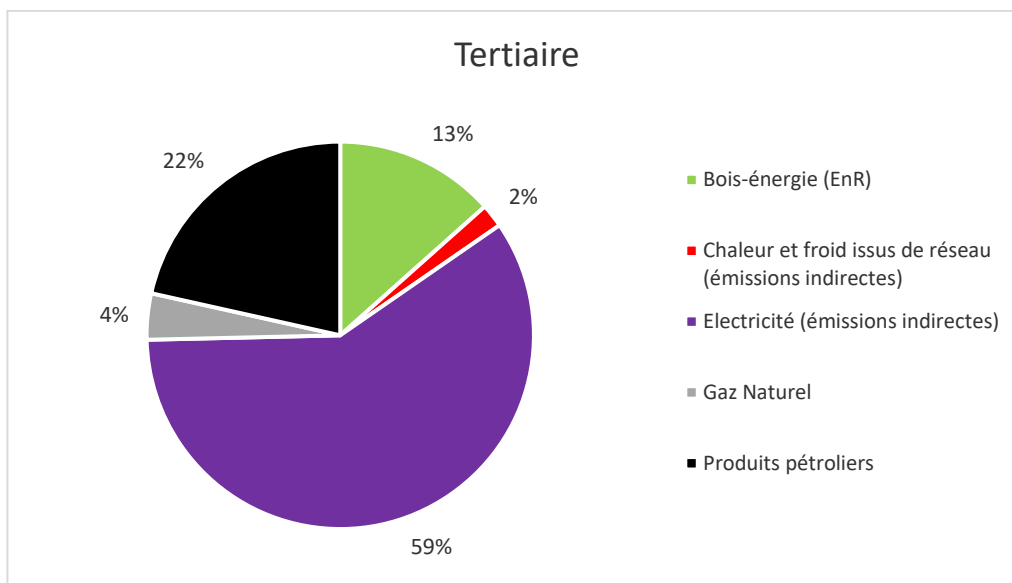
La consommation globale d'énergie dans le résidentiel reste plus de 3 fois supérieure à celle du tertiaire.
 Dans le secteur résidentiel, en 2016, la consommation moyenne s'établit à 23 MWh/logement/an (216900 MWh / 9355 logements).



Dans le secteur résidentiel, contrairement au secteur tertiaire décrit plus bas, l'énergie principale reste le bois, destiné aux besoins thermiques dont le chauffage (36% des consommations). Les autres combustibles, fioul et gaz, font jeu égal (respectivement 17 et 15%), mais sont dépassés en source d'énergie par l'électricité, renouvelable et non renouvelable, qui répond aussi bien aux besoins thermiques que non thermiques (27%).

La configuration rurale de notre territoire éloigne beaucoup d'usagers du réseau de gaz. Le réseau gazier concédé comprend en 51 km de canalisations à 4 bars (réseau MPB) sur 5 communes : Ammerschwihr, Katzenthal, Kayersberg Vignoble, Lapoutroie, Orbey. On dénombre 855 branchements individuels et 82 collectifs, desservant un total de 1195 usagers, soit 14% des logements. Les 3 autres communes, Labaroche, Le Bonhomme et Fréland, ne sont pas desservies par le réseau de gaz. (Source : Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, rapport de contrôle du CRAC de Grdf sur l'exercice 2017).

Les autres énergies renouvelables sont encore minoritaires (5%) : chaleur issue de PAC aérothermiques et géothermiques, chaleur issue d'installation solaires thermiques (dans le résidentiel, les bioénergies ne sont pas présentes : biogaz, biocarburants, boues de station d'épuration, etc.)



Pour le secteur tertiaire, l'électricité est la source d'énergie archi-dominante (59%), sans qu'il soit possible de distinguer la part consacrée aux besoins thermiques (chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire, etc.) de la part d'électricité spécifique (éclairage, informatique, moteurs, appareils divers).

Le fioul est la deuxième source d'énergie (22%), suivi du bois (13%). Le gaz naturel est proportionnellement beaucoup moins utilisé que dans le résidentiel, avec une part des consommations faible (4%). Certains bâtiments tertiaires, plutôt importants commencent à être alimentés par des réseaux de chaleur.

RESUME de l'état des lieux :

Territoire rural, partiellement en montagne, la CCVK a une dynamique démographique qui s'érode en dehors des bourgs principaux et une population vieillissante. Le niveau de vie est plus faible en montagne (sauf Labaroche) mais la pauvreté est aussi marquée dans le bourg de Kayzersberg vignoble.

Plus de la moitié des logements sont anciens (53 % datent d'avant 1970) et grands (54% ont au moins 5 pièces), ce qui contribue avec les conditions climatiques et géographiques à une consommation moyenne d'énergie par logement significative de 23 MWh/an. La prédominance du chauffage au bois permet néanmoins d'avoir des DPE affichant en moyenne une étiquette GES plus favorable que l'étiquette énergétique.

Les logements sont essentiellement des maisons individuelles (au 2/3) et habités par leur propriétaire (au 3/4)

Si près de 75 % des logements sont des résidences principales, 12 % sont des résidences secondaires et 10 % sont vacants. Il y a peu de copropriétés.

Parmi les objectifs qui figurent dans le volet Habitat de son Plan local de d'urbanisme approuvé le 28 février 2024, on retrouve les priorités suivantes :

- Objectif 7 : privilégier le renouvellement urbain au sein des espaces urbanisés, notamment en prévoyant une majorité des nouveaux logements au sein de l'enveloppe urbaine, dont une action contre les dents creuses et la vacance des logements, ainsi que pour la création de logements dans le bâti existant (friches, changement d'usage, division de logements)
- Objectif 13 : engager la transition énergétique du territoire et adapter l'urbanisme au changement climatique, notamment en encourageant la rénovation énergétique du parc ancien, ainsi que l'utilisation de matériaux biosourcés ou à faible empreinte écologique.

Plus précisément, s'agissant du parc de logements privés et des enjeux identifiés, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg s'attache de ce fait, à proposer différents dispositifs pour répondre aux enjeux de l'habitat et du logement :

- un Programme d'intérêt Général (PIG) sur le périmètre du Haut-Rhin (hors Mulhouse Alsace Agglomération) pour la période 2018-2023;
- un Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) sur l'ensemble du territoire pour la période 2021-2024.
- Une démarche de lutte contre la vacance et pour la mobilisation du bâti existant

Les acteurs du logement privé sur le territoire

La CCVK propose depuis 2014 des permanences d'Espaces info Energie assurées par Alter Alsace Energies.

En 2014, la CCVK a été la première en Alsace à lancer une plateforme de la rénovation énergétique des logements avec l'appui de l'Ademe et de la Région. Cette plateforme a notamment assuré la formation de 3 groupements d'artisans dans l'esprit DOREMI et a encouragé les travaux par la distribution de primes incitatives à la rénovation globale avec une bonification pour les rénovations consécutives à l'acquisition, les écomatériaux, les publics très modestes mais aussi pour certaines auto-rénovations accompagnées. Le préfinancement de ces primes était assuré par un partenariat avec Procivis. Avec l'émergence du programme Oktave, la plateforme locale de rénovation des logements a été transférée en 2016 au Grand Pays de Colmar.

Dans un souci de réactivité et de proximité, la CCVK a néanmoins souhaité maintenir les permanences info-énergies locales, qui orientent le cas échéant vers nos partenaires (et réciproquement) :

- ADIL (conseil juridique, fiscal et financier, trajectoire résidentielle pour les habitants et trajectoire patrimoniale pour les bailleurs),
- La DDT (délégataire des aides à la pierre ANAH)
- La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et son opérateur du PIG Habiter Mieux (CITIVIA)
- et la SEM Oktave.

ZOOM SUR :

Partenaires principaux ayant signé une convention avec la CCVK dans le cadre du SARE (2021-2024) :

- **Alter Alsace Energies**

Alter Alsace Énergies est une association créée en 1980 de droit local travaillant à la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables.

Publics concernés : les particuliers, collectivités, établissements scolaires, associations, bailleurs sociaux, salariés des entreprises.

Parmi ses différentes activités, Alter Alsace Energies a été Espace Info Energie, conseiller Faire.fr, puis conseiller France Rénov', dispensant à ce titre des conseils objectifs, neutres et gratuits en matière d'énergie pour les particuliers de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg désirant s'informer sur les choix énergétiques pour leur habitation. Des permanences locales sont assurées depuis 2014.

Ces actions correspondent aux actes A1, A2 et A4 du SARE pour les ménages et B1 et B2 pour le petit tertiaire privé. Alter Alsace Énergies assure également les missions de communication, animation, sensibilisation et mobilisation des ménages et des professionnels.

Alter Alsace Énergies est à ce jour le conseiller France Rénov' référent pour l'Espace Conseil France Rénov' de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

- **Oktave – Service régional de rénovation performante de l'habitat**

Oktave est le service intégré de la rénovation énergétique de l'habitat initié par la région Grand Est et l'ADEME en 2015. Ce service a été mis en place pour répondre aux exigences de la Loi de Transition Énergétique à la Croissance Verte (LTECV), loi qui impose de disposer d'un parc immobilier aux normes BBC à l'horizon 2050.

Oktave s'est constituée en Société d'Économie Mixte, en juillet 2018, avec comme actionnaire : La Région Grand Est, Procivis Alsace (représentant les SACICAP* du Grand Est), la Banque des Territoires (CDC) et la Caisse d'Épargne Grand Est Europe.

Oktave intervient sur l'ensemble de la Région Grand Est.

Services proposés par Oktave :

Oktave propose aux ménages une solution clef en main de rénovation énergétique des logements résidentiels privés. Notre parcours d'accompagnement repose sur 2 phases : une phase précontractuelle gratuite, qui vise à qualifier les contacts, à apporter un premier niveau de réponse et à orienter les ménages vers les interlocuteurs les plus à même de les accompagner dans leur projet et une phase contractuelle payante.

Oktave propose plusieurs prestations d'accompagnement de type AMO ou MOE qui se différencient par leur niveau d'accompagnement du propriétaire. Ces prestations comprennent un accompagnement technique et un accompagnement administratif et financier (montage des dossiers de financement, préfinancement des aides, etc.).

L'accompagnement technique comprend a minima la définition précise des travaux, l'aide au recrutement des entreprises, une réunion d'ouverture de chantier et le contrôle de l'étanchéité à l'air. Pour les prestations de type MOE, Oktave pilote l'intégralité du chantier jusqu'à la réception des travaux.

Les prestations d'AMO et de MOE d'Oktave répondent aux actes A4bis et A5 du SARE.

Bilan du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE 2021-2024)

Sur le volet de dynamique du territoire, à fin 2023, 11 actions ont été menées en direction de publics variés (ménages, professionnels, artisans de la rénovation) et avec des modalités et des médias diversifiés :

2023 : Facebook live - 3 émissions

2023 : Thermographie - 3 soirées

2023 : visite publique de maisons BBC - 2 visites

2023 : 2 conférences Pompes à chaleur et photovoltaïque

2023 : 2 conférences habitat privé + article + 1 réunion petit tertiaire privé

2023 : réunion lancement "écodéfis des artisans" avec la chambre des métiers

2022 : article presse quotidienne régionale

2022 : visite publique de 2 maisons BBC

2022 : 4 émissions en Facebook live

2022 : Courrier adressé aux précaires énergétiques identifiés dans le cadre du programme Pacte-15

2021 : Courriers aux professionnels (artisans de la rénovation, banques, agences immobilières, notaires) pour qu'ils relaient auprès de leur prospects l'existence d'un service public France Rénov', implanté localement, neutre et gratuit.

Les conseils mettent en avant la rénovation basse énergie et les éco-matériaux.

Sur les 3 premières années du SARE, ce sont déjà près de 1100 accompagnements variés qui ont été réalisés :

Mission	SARE	Catégorie d'indicateur	Cible	Indicateur	cumul depuis début pgr SARE	réalisé en 2021	réalisé en 2022	réalisé en 2023
					jusqu'au 31/12/2023			
A1		Information de premier niveau (information générique)	LI	Nombre d'informations délivrées à des personnes (tous ménages, ou leurs représentants, sans conditions de revenus)	696	233	294	169
A1		Information de premier niveau (information générique)	Copro	Nombre d'informations délivrées à des syndicats de copropriétaires	4	2	2	0
A2		Conseil personnalisé aux ménages	LI	Nombre de conseils personnalisés délivrés à des personnes	326	107	122	97
A2		Conseil personnalisé aux ménages	Copro	Nombre de conseils personnalisés délivrés à des syndicats de copropriétaires	3	2		1
A3		Réalisation d'audits énergétiques	LI	Nombre d'audits de logement individuel cofinancés				0
A3		Réalisation d'audits énergétiques	Copro	Nombre de DTG de copropriété cofinancés				0
A4		Accompagnement pour la réalisation de travaux de rénovation globale (phases amonts du chantier)	LI	Nombre de ménages en logement individuel ayant signé un engagement pour un service d'accompagnement (phases amonts du chantier) pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	58	22	17	19
A4		Accompagnement pour la réalisation de travaux de rénovation globale (phases amonts du chantier)	Copro	Nombre de copropriétés ayant signé un engagement pour un service d'accompagnement (phases amonts du chantier) pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	1			1
A4B		Accompagnement et suivi pour la réalisation de travaux de rénovation globale (phases de préparation et de réalisation du chantier puis suivi post-travaux)	LI	Nombre de ménages en logement individuel ayant signé un engagement pour un service d'accompagnement (phases de préparation et de réalisation du chantier puis suivi post-travaux) pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	2		1	1
A4B		Accompagnement et suivi pour la réalisation de travaux de rénovation globale (phases de préparation et de réalisation du chantier puis suivi post-travaux)	Copro	Nombre de copropriétés ayant signé un engagement pour un service d'accompagnement (phases de préparation et de réalisation du chantier puis suivi post-travaux) pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	0			0
A5		Assistance à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale	LI	Nombre de ménages en logement individuel ayant signé un engagement pour une prestation de MOE pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	1	1		0
A5		Assistance à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale	Copro	Nombre de copropriétés ayant signé un engagement pour une prestation de MOE pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	0			0
B1		Information de premier niveau (information générique) aux entreprises du petit tertiaire privé		Nombre d'informations délivrées à des entreprises du petit tertiaire privé (ou leurs représentants)	8	2	2	4
B2		Conseil personnalisé aux entreprises du petit tertiaire privé		Nombre de conseils personnalisés délivrés à des entreprises du petit tertiaire privé	1			1
					1100	369	438	293

Source : plateforme TBS, ADEME, extraction en janvier 2024

La demande d'accompagnement reste forte malgré un tassement du marché de la rénovation dû à la crise inflationniste et du crédit, notamment en 2023.

La CCVK dotée d'objectifs Climat-air-énergie depuis 2023

Certains objectifs approuvés en février 2023 sont liés à l'atténuation du changement climatique dans la vallée :

- Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, l'objectif est de freiner la baisse tendancielle de séquestration des gaz à effet de serre par le milieu naturel pour maintenir le niveau de 1990
- A séquestration constante, la neutralité carbone implique une baisse des émissions de gaz à effet de serre de la vallée de 46% en 2030 et 68% en 2050

D'autres objectifs concernent la consommation et la production d'énergie du territoire de la CCVK :

- D'ici 2030, la baisse de 23 % de la consommation globale annuelle de la vallée est visée, par rapport à 2012
- D'ici 2030, un taux de 52 % de couverture annuelle des besoins d'énergie par des productions renouvelables locales est visé :
 - o De façon plus détaillée, une couverture des besoins de chaleur et de gaz de 60%
 - o et une couverture des besoins d'électricité de 33 %

Enfin, s'agissant d'adaptation au changement climatique, la CCVK a été lauréate en 2023 d'un appel à projet de l'ADEME pour la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité. Le diagnostic identifie notamment 10 « impacts », dont un en particulier traite des bâtiments :

L'impact 6 : « Accélération de la dégradation des conditions de vie dans les bâtiments et l'espace public » : Les vagues de chaleurs sont plus difficiles à supporter dans des bâtiments non adaptés, notamment dans le bas de la vallée. Les bâtiments mal isolés consomment plus d'énergie pour le chauffage (voire le refroidissement), mais sont aussi moins confortables à utiliser. Les coûts énergétiques croissants viennent renforcer la précarité des publics les plus fragiles, qui n'ont pas forcément les ressources techniques, administratives ou financières pour envisager des travaux.

2. Enjeux de territoire pour le Pacte Territorial

Au regard de l'état des lieux du territoire établi ci-dessus, des compétences de la CCVK et de ses objectifs politiques en termes de logement et d'urbanisme présentés en préambule, les enjeux prioritaires du territoire sont :

- La rénovation énergétique des logements
- La mise sur le marché de logements par la sortie de vacance ou la création de logements dans le bâti existant (friches, changement d'usage, division de logements)
- La baisse des consommations et de la facture énergétique des bâtiments résidentiels notamment
- L'atténuation du changement climatique par la réduction des émissions de dioxyde de carbone et l'adaptation au changement climatique



Convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG)

Collectivité Européenne d'Alsace
Pacte Territorial Rénov' Habitat 68

2025-2029

ANNEXE 1 C
PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon

1. Présentation du territoire

Le territoire du PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, situé dans le département du Haut-Rhin (Collectivité européenne d'Alsace), d'une superficie de 771 km² regroupe 68 communes et compte 101 196 habitants (INSEE RP2021) répartis en 4 EPCI :

- La Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (29 communes – 33.843 habitants)
- La Communauté de Communes Centre Haut-Rhin (9 communes – 16.300 habitants)
- La Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux (11 communes – 12.877 habitants)
- La Communauté de Communes Région de Guebwiller (19 communes – 38.176 habitants)

Le territoire du PETR compte 42.464 résidences principales en parc privé au sens de la délibération n°2024-06 du 13 mars 2024 modifiée par la délibération n°2024-26 du 12 juin 2024.

Le territoire du PETR possède plusieurs sites lauréats d'un programme national :

- Les communes de Guebwiller, Soultz-Haut-Rhin, Issenheim et Buhl, lauréates du programme « Action Cœur de Ville » (ACV) dont la convention d'adhésion a été signée le 7 septembre 2018 et dont le projet de territoire a été traduit par une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), pilotée par la communauté de communes de la Région de Guebwiller portant sur le périmètre des communes de Guebwiller, Soultz-Haut-Rhin, Issenheim et Buhl, signée le 2 février 2021
- la commune de Neuf-Brisach, inscrite au titre des Fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, lauréate du programme « Petites Villes de Demain » (PVD) dont la convention d'adhésion a été signée le 26 mai 2021 et dont le projet de territoire a été traduit par une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), pilotée par communauté de communes Alsace Rhin Brisach, signée le 15 mars 2022
- la commune de Rouffach, lauréate du programme « Petites Villes de Demain » (PVD) dont la convention d'adhésion a été signée le 2 juillet 2021 et dont le projet de territoire a été traduit par une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), pilotée par communauté de communes Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux, signée le 28 juin 2023
- les communes de Kunheim, Munchhouse et Rimbach-Zell, labellisées Village d'avenir dans la cadre du plan France ruralité ;
- la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, lauréate du Plan national de lutte contre les logements vacants

Le territoire compte un Espace Conseil France Rénov' (ECFR') sur son territoire, porté en régie par le PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, couvrant l'intégralité des 68 communes du périmètre, dont le siège est à Guebwiller, et assurant de manière périodique une présence physique dans chacun des 4 EPCI : Guebwiller, Ensisheim, Rouffach et Volgersheim.

2. Priorités d'intervention

Les différents diagnostics territoriaux ont permis d'identifier :

- Un vieillissement de la population, corrélé à une dynamique démographique à la baisse pour les territoires des CC Région de Guebwiller (part des plus de 60 ans : 27%) et Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux (part des plus de 60 ans : 30%).
A contrario, les CC Alsace Rhin Brisach et Centre Haut-Rhin connaissent des dynamiques démographiques croissantes et une part des plus de 60 ans (respectivement 24% et 23%) inférieure à la moyenne de la Collectivité européenne d'Alsace (25%).

- Une disparité territoriale en termes de niveau de revenus au sein de la population : avec une part globale des ménages éligibles aux aides de l'ANAH supérieure à la moyenne alsacienne, une attention particulière mérite d'être portée sur la CC de la Région de Guebwiller :

	CCRG	CCARB	CCCHR	PAROVIC	Alsace
Ménages éligibles aides ANAH (PO)	24,00%	21,00%	22,00%	18,00%	23,00%

- Une part de propriétaires occupants largement supérieure à la moyenne de la Collectivité européenne d'Alsace (51%). Seule la CC Région de Guebwiller est en dessous des 60% (55% de PO).

	CCRG	CCARB	CCCHR	PAROVIC	Alsace
Nb de logements	18 974	14 955	6 797	6 604	
Part résidences secondaires	3,00%	1,00%	1,00%	7,00%	3,00%
Part PO	55,00%	67,00%	64,00%	61,00%	51,00%
Part PB	19,00%	17,00%	16,00%	17,00%	25,00%
Part LLS	12,00%	6,00%	10,00%	3,00%	11,00%
Part logements gratuits	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%

- Un taux de vacance important pour les CC Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux (11%) et CC Région de Guebwiller (9%). Pour les 2 autres EPCI, il est de 7%, soit sous la moyenne alsacienne (8%).

La vacance structurelle (logements du parc privé vacants depuis plus de 2 ans) est également supérieur à la moyenne de la Collectivité Européenne d'Alsace pour la CCPAROVIC et la CCRG.

	CCRG	CCARB	CCCHR	PAROVIC	Alsace
Part de vacance structurelle	4,70%	3,20%	3,10%	5,30%	4,00%

- Un parc de logements très ancien pour les CC Région de Guebwiller et Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux, avec un bâti patrimonial (MH classés ou inscrits) conséquent dans de nombreuses communes.

	CCRG	CCARB	CCCHR	PAROVIC	Alsace
Logements avant 1946	28,00%	11,00%	19,00%	26,00%	20,00%
Logements entre 1946 et 1970	19,00%	15,00%	17,00%	16,00%	21,00%
Logements entre 1971 et 1990	26,00%	30,00%	25,00%	25,00%	28,00%
Logements entre 1991 et 2005	18,00%	26,00%	19,00%	20,00%	18,00%
Logements après 2006	8,00%	15,00%	16,00%	12,00%	11,00%

De plus, sur l'aspect patrimonial, une part importante des logements du territoire du PETR se situe dans l'emprise d'un monument historique inscrit ou classé, nécessitant l'avis de l'ABF sur toute demande d'autorisation d'urbanisme.

- En lien avec le point précédent, la part des logements privés potentiellement dégradés est également plus importante dans la CCRG (3,9%) et dans la CCPAROVIC (3%) et nettement moindre pour les 2 autres EPCI (1,5% pour la CCARB et 1,8% pour la CCCHR).
- Un taux de logements en précarité énergétique globalement inférieur à la moyenne de la Collectivité européenne d'Alsace (7,7%) mais varie fortement d'un territoire (voire d'une commune) à l'autre :

	CCRG	CCARB	CCCHR	PAROVIC	Alsace
Logements en précarité énergétique	7,40%	7,20%	5,90%	6,80%	7,70%

- Des copropriétés essentiellement localisées dans la CCRG (et plus particulièrement dans les communes de Guebwiller, Soultz, Issenheim et Buhl, soit périmètre de l'ORT-ACV). Celles-ci datent en très grande majorité d'avant 1975, mais globalement leur fonctionnement (taux d'impayés, part d'indice de vulnérabilité élevé) reste correct.

	CCRG	CCARB	CCCHR	PAROVIC	Alsace
Le parc des copropriétés					
Nb de copropriétés	647	292	143	174	31 016
Nb de logements en copropriétés	3 882	1 687	904	811	313 758
Nb de logements/copropriété	6	5,8	6,3	4,7	10,1
Part construction avant 1975	62,00%	42,00%	39,00%	56,00%	55,00%
Part de locataires	39,60%	38,70%	40,90%	39,30%	
Budget annuel moyen copropriété	15 270 €	13 902 €	18 616 €	21 211 €	
Taux d'impayés	10,50%		7,70%	8,30%	16,60%
Part d'indice de vulnérabilité élevé	1,40%	0%	0%	1,10%	3,60%

La stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon adopté par délibération du conseil syndical du PETR du 10/01/2023 traduisent les objectifs du SRADDET Grand Est à l'échelle locale. On y retrouve notamment :

- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel de 40% à horizon 2030 et de 90% à horizon 2050 (par rapport à 1990)
- Une diminution des consommations énergétiques du secteur résidentiel de 47% à horizon 2030 et de 89% à horizon 2050
- Une diminution des émissions de dioxyde de soufre (SO₂), dont le secteur résidentiel est le principal émetteur sur le territoire, en particules grossières (PM 10) et en particules fines (PM 2,5) de 56% à horizon 2030.

Ces orientations nécessitent une diminution de la part des énergies fossiles dans le mix énergétique du territoire.

Les objectifs thématiques du PCAET en lien avec l'habitat visent notamment à :

- Tendre vers un aménagement durable et résilient
- Poursuivre la rénovation énergétique de l'habitat, du bâti public et lutter contre la précarité énergétique
- Développer les énergies renouvelables et de récupération

Parmi les objectifs territoriaux qui figurent dans les documents-cadres des EPCI du territoire du PETR, on retrouve les priorités suivantes :

- **Pour la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller**, le Programme Local de l'Habitat adopté par délibération du 11/04/2023 prévoit notamment les objectifs suivants :
 - 1.1 Favoriser la production d'une offre de logements qualitative et répondant aux objectifs de mixité sociale
 - 1.2 Maîtriser la consommation foncière en préservant la qualité paysagère du territoire
 - 2.1 Lutter contre les situations de mal logement
 - 2.2 Lutter contre la précarité énergétique
 - 2.3 Reconquérir le parc vacant dans un logique de développement du territoire et maîtrise de la consommation foncière
 - 2.4 Accompagner les copropriétaires dans la prévention de la dégradation de leur logement / copropriété
 - 3.1 Favoriser le maintien dans le logement des personnes âgées
 - 3.2 Permettre aux jeunes d'accéder au logement
 - 3.3 Soutenir les ménages les plus précaires par le développement de solutions adaptées
- **Pour la Communauté de Commune Alsace Rhin Brisach**, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé par délibération du 26/05/2021 fixe les orientations suivantes en matière d'habitat :
 - Répondre aux besoins de croissance démographique du territoire
 - Organiser la dynamique de production de logements au service du renforcement de l'organisation territoriale du Pays Rhin-Brisach
 - Contribuer à renforcer l'attractivité résidentielle du territoire en assurant une offre d'habitat mieux diversifiée, répondant à la demande dans les différents aspects de sa diversité
 - Contribuer à renforcer l'attractivité résidentielle du Pays Rhin-Brisach en améliorant les conditions de vie et la qualité du cadre de vie
 - Favoriser et valoriser les possibilités de transformation des tissus bâtis existants afin d'accroître l'offre en logements au sein des agglomérations urbaines existantes
 - Veiller à limiter la part de production de logements individuels dans le pôle pluri communal et dans le pôle secondaire, dans les opérations d'1 ha et plus
 - Améliorer les performances énergétiques des constructions et des équipements publics
 - Permettre le développement de l'autoconsommation énergétique en autorisant les dispositifs de production d'énergie renouvelable (panneaux solaires et photovoltaïques notamment)
 - Permettre les travaux de façade afin de limiter les déperditions de chaleur, voire d'améliorer les performances en termes d'isolation thermique et phonique
- **Pour la Communauté de Commune du Centre Haut Rhin**, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé par délibération du 23/12/2019 fixe les orientations suivantes en matière d'habitat :
 - Répondre aux besoins en logements dans le respect de l'armature urbaine préconisée
 - Diversifier les typologies et les tailles des logements

- Renforcer le développement de l'offre locative
 - Répondre aux besoins de logements aidés ou aux besoins de logements pour les populations spécifiques
 - Prendre en compte les préoccupations actuelles dans les projets de construction : densité, performances énergétiques, gestion des eaux pluviales...
- **Pour la Communauté de Commune du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux**, le volet Amélioration de l'habitat de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) prévoit 4 axes de travail :
- l'amélioration énergétique
 - l'adaptation au vieillissement
 - la lutte contre la vacance
 - la valorisation du patrimoine

Plus précisément, s'agissant du parc de logements privés et des enjeux identifiés, les collectivités du territoire du PETR RVGB s'attachent de ce fait, à proposer différents dispositifs pour répondre aux enjeux de l'habitat et du logement :

- **Pour la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller** : une opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU) multisite sur le périmètre des centres urbains des communes de Guebwiller, Issenheim, Soultz et Buhl pour la période 2021-2026 visant la réhabilitation au total de 262 logements + 9 copropriétés + 125 immeubles dans le cadre du programme d'aide pour la mise en valeur du patrimoine (AMVPER)
- **Pour la Communauté de Commune Alsace Rhin Brisach** : une opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le périmètre de la commune de Neuf-Brisach pour la période 2021-2026 visant la réhabilitation au total de 180 logements + 13 immeubles dans le cadre du programme d'aide pour la mise en valeur du patrimoine (AMVPER).

La Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach met également en œuvre un dispositif volontariste de financement de travaux de rénovation ou d'amélioration énergétique des logements privés (isolation, menuiseries, système de chauffage performant, régulation, calorifugeage, installation de dispositifs d'énergies renouvelables, etc) adopté par délibération du

3. Champ d'intervention actuel du PETR dans le cadre de la convention SARE

Le PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon dispose d'un Espace Info Energie depuis 2011.

Depuis 2022, dans le cadre du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE), le PETR assure le portage d'un Espace Conseil France Rénov pour les questions relatives à la rénovation énergétique des logements privés et copropriétés :

- les missions d'information : réponse aux ménages et syndicats de copropriétaires sur un premier niveau d'informations techniques (gestes de rénovation énergétique, intérêt d'une rénovation performante, signes de qualité/RGE, etc.), financières (aides mobilisables, règles de cumul, articulation avec les aides locales), juridiques (autorisations de travaux, démarches

en matière de copropriété, types de contrat, réglementation liée à la performance énergétique, ...) et sociales (identification de la typologie du ménage, des difficultés éventuelles, rappel des recommandations relative au démarchage abusif, etc.).

Cette mission est effectuée par téléphone, courriel, en rendez-vous présentiel ou lors d'événements (voir point 1.2.1.).

- les missions de conseil : un second niveau d'informations est fourni aux ménages et syndicats de copropriétaires. Ces informations sont individualisées et adaptées aux besoins des ménages, de leur situation financière et sociale ainsi qu'aux caractéristiques techniques de leur logement.

Il s'agit d'informations techniques (ordonnancement des travaux de rénovation, nécessité d'un audit énergétique, analyse qualitative des devis ou de notes de calcul de dispositifs de chauffage, information sur les offres des fournisseurs d'énergie...), financières (estimation des aides mobilisables selon la situation du ménage et les travaux envisagés, établissement d'un plan de financement, assistance à la mobilisation des certificats d'économies d'énergie...) ou sociales (assistance à l'utilisation des plateformes numériques de dépôts des aides et des démarches en ligne, recours à un mandataire, etc.).

Ce conseil personnalisé se matérialise par un compte-rendu d'entretien

Cette action de conseil personnalisé aux ménages pourra le cas échéant conduire à orienter le ménage vers des opérateurs de l'ANAH lorsque c'est cohérent avec la démarche que le ménage souhaite entreprendre.

- les missions d'orientation : proposition de conseil renforcé (visites pré-diagnostics du logement), orientation vers une AMO ou une offre d'accompagnement en amont des travaux, etc.

En cas de problématique spécifique sur des aspects juridiques ou sociaux, les ménages et syndicats de copropriétaires sont orientés vers les conseillers-juristes de l'ADIL68.

En cas de problématique spécifique sur des aspects architecturaux ou structurels, les ménages et syndicats de copropriétaires sont orientés vers les conseillers-juristes de l'ADIL68.

Depuis le 1/01/2024, les missions sont élargies à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et à la lutte contre l'habitat indigne.

L'ensemble des missions effectuées sont indépendantes, neutres et gratuites.

4. Enjeux de territoire

Sur le territoire du PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, la présente convention PIG – Pacte territorial doit permettre de répondre aux enjeux et orientations identifiés en préambule, et notamment :

A) En matière de rénovation énergétique :

- ❖ Sensibiliser le public, en particulier les ménages rencontrant des difficultés sociales, financières ou de santé, et les professionnels de l'ensemble des champs de l'habitat privé, afin qu'ils aient connaissance à la fois :
 - des enjeux globaux en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, de diminution des consommations d'énergie, d'amélioration du confort thermique été comme hiver,
 - des normes techniques, aides financières, procédures administratives et

dispositifs d'accompagnement existant et permettant d'engager de travaux conformes et cohérents pour atteindre les objectifs de performance énergétique, respectant la qualité du bâti et adaptés la situation familiale et financière de chacun

- de l'existence du service public de la rénovation de l'habitat,
- ❖ Mobiliser l'ensemble des acteurs et des professionnels (ADIL, AMO, communes, CCAS, travailleurs sociaux, agences immobilières, notaires, etc.) pour repérer les passoires énergétiques et les situations de précarité énergétique
- ❖ Assurer l'information et le conseil des propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétés, de manière indépendante, neutre et gratuite, afin qu'ils puissent engager en connaissance de cause les travaux de rénovation des logements privés respectant les normes de performance énergétique permettant ainsi
 - la diminution des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel au sein du parc privé (rappel : 40% à horizon 2030) et la diminution des consommations énergétiques (rappel : 47% à horizon 2030)
 - la lutte contre la précarité énergétique
 - la résorption de la vacance des logements privés, contribuant ainsi à renouveler le parc, à maîtriser la consommation foncière et à redynamiser les centres-villes
- ❖ Accompagner les propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétés dans l'élaboration et la réalisation de leur projet de rénovation et la mobilisation des aides financières existantes

B) En matière de prévention et d'adaptation à la perte d'autonomie :

- ❖ Sensibiliser les ménages âgés et en situation de handicap, ainsi que les professionnels de l'ensemble des champs de l'habitat privé, afin qu'ils aient connaissance à la fois :
 - des enjeux globaux en matière d'accompagnement du vieillissement et d'intégration des personnes en situation de handicap, de maintien à domicile et de prévention de la perte d'autonomie dans l'habitat
 - des normes techniques, aides financières, procédures administratives et dispositifs d'accompagnement existant et permettant d'engager de travaux conformes et cohérents aux besoins et adaptés à la situation individuelle du ménage
 - de l'existence du service public de la rénovation de l'habitat,
- ❖ Mobiliser l'ensemble des acteurs et des professionnels (ADIL, AMO, communes, CCAS, travailleurs sociaux, opérateurs d'aide à la personne, etc.) pour repérer les situations de perte d'autonomie et d'inadéquation du logement
- ❖ Assurer l'information et le conseil des propriétaires occupants, bailleurs ou syndicats de copropriété, de manière indépendante, neutre et gratuite, afin qu'ils puissent engager en connaissance de cause les travaux d'adaptation de leurs logements permettant ainsi de maintenir à domicile le plus longtemps possible les ménages rencontrant des problématiques de perte d'autonomie
- ❖ Accompagner ces ménages dans l'élaboration et la réalisation de leur projet de rénovation et la mobilisation des aides financières existantes

C) En matière de résorption de l'habitat dégradé et de lutte contre l'habitat indigne :

- ❖ Sensibiliser les propriétaires occupants, bailleurs et les locataires du parc privé sur la situation de leur logement et les critères de décence
- ❖ Sensibiliser et rappeler les normes et obligations aux propriétaires bailleurs
- ❖ Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs et professionnels (communes, CCAS, travailleurs sociaux, opérateurs d'aide à la personne, agences de gestion locative, etc.) pour repérer les situations de dégradation ou d'indécence du logement
- ❖ Assurer l'information et le conseil des propriétaires occupants, bailleurs ou syndicats de copropriété, de manière indépendante, neutre et gratuite, afin qu'ils puissent engager en connaissance de cause les travaux d'amélioration de leurs logements permettant ainsi de résorber les situations de mal logement, d'indécence ou d'indignité
- ❖ Accompagner ces ménages dans l'élaboration et la réalisation de leur projet de rénovation et la mobilisation des aides financières existantes

D) En matière de production de logements locatifs dans le parc privé :

- ❖ Sensibiliser les propriétaires bailleurs sur les enjeux en matière de renouvellement de l'offre de logement, de réduction de la vacance et de production d'une offre de logements locatifs abordable et adaptée aux ménages à ressources modestes ou très modestes
- ❖ Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs et professionnels (communes, agences immobilières, notaires, associations de propriétaires, etc.) pour repérer les situations de dégradation ou d'indécence du logement
- ❖ Assurer l'information et le conseil des propriétaires bailleurs ou syndicats de copropriété, de manière indépendante, neutre et gratuite, afin qu'ils puissent engager en connaissance de cause les travaux d'amélioration de leurs logements permettant ainsi de résorber les logements vacants et de créer une offre locative abordable et adaptée aux ménages à ressources modestes ou très modestes dans les communes du territoire
- ❖ Accompagner ces propriétaires bailleurs dans l'élaboration et la réalisation de leur projet de rénovation et la mobilisation des aides financières existantes



Convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG)

Collectivité Européenne d'Alsace
Pacte Territorial Rénov' Habitat 67

2025-2029

ANNEXE 1 D
PETR du Pays du Sundgau

1. Présentation du territoire

Le territoire du **Sundgau**, situé dans le département du **Haut-Rhin (68)**, d'une superficie de **663 km²** regroupe **2 communautés de communes** pour un total de **108 communes et compte 69 925 habitants** (Insee, état civil en géographie au 01/01/2023).

Le territoire du Sundgau compte **29 951 résidences principales en parc privé** au sens de la délibération n°2024-06 du 13 mars 2024 de l'ANAH modifiée par la délibération n°2024-26 du 12 juin 2024.

Le territoire du **Sundgau** possède plusieurs sites lauréats d'un programme national :

- La commune d'**Altkirch** : lauréate du programme « Petites Villes de Demain » (PVD) dont la convention a été signée le **05 Octobre 2023** ;
- La commune de **Dannemarie** : lauréate du programme « Petites Villes de Demain » (PVD) dont la convention a été signée le **18 Mars 2024** ;
- La commune de **Chavannes-sur-l'Étang** labellisée Village d'avenir dans la cadre du plan France ruralité ;
- La commune de **Durlinsdorf** labellisée Village d'avenir dans la cadre du plan France ruralité ;
- La commune d'**Emlingen** labellisée Village d'avenir dans la cadre du plan France ruralité ;
- La commune de **Muespach** labellisée Village d'avenir dans la cadre du plan France ruralité ;
- Le projet de territoire est traduit par une convention d'exercice partagée, portant sur le périmètre du territoire du Pays du Sundgau, signée le ... ;

Le territoire du **Sundgau** compte un Espace Conseil France Rénov' (ECFR') sur son territoire :

- **Espace Conseil France Rénov' porté par le PETR Pays du Sundgau situé à Altkirch qui couvre l'ensemble des communes de la communauté de commune Sundgau (64) et l'ensemble des communes de la communauté de communes Sud Alsace Lague (44)**

2. Champ d'intervention actuel du PETR dans le cadre de la convention SARE

2.1 Dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels

Le Pays du Sundgau et l'ADIL 68 assureront la mise en œuvre de ce volet sur tous les publics, sur l'ensemble des catégories de ressources ainsi que sur l'ensemble des thématique (rénovation énergétique, adaptation de logements, logement indigne ect...).

Le Pays du Sundgau, maître d'ouvrage de l'opération programmée, est depuis la délibération de février 2015, un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Le Pays du Sundgau porte depuis janvier 2021 un Espace Conseil France Rénov composé d'un seul conseiller entre 2021 et mars 2023, puis d'un deuxième conseiller depuis mars 2023 pour donner suite à une volonté politique de massifier les chantiers de rénovation globale.

Dans le cadre de la rénovation de l'habitat et de la rénovation énergétique, l'Espace Conseil France Rénov' Pays du Sundgau travaille activement sur la communication, la mobilisation et la sensibilisation à destination des ménages ainsi que sur la mobilisation des professionnels.

Depuis la création de l'espace France Rénov', le Pays du Sundgau réalise de nombreux évènements et opérations de sensibilisation à destination des ménages :

- Courriers aux 108 communes du territoire
- Préparation d'encarts pour les bulletins communaux
- Conférences des maires
- Conférences de presse
- Fêtes de la nature / Fête du développement durable
- Balades thermiques
- Thermographies de façades
- Eco-dialogue de l'eau organisé par la Maison de la Nature d'Altenach
- Ateliers avec l'office du tourisme
- Réunions publiques d'informations

En parallèle, le Pays du Sundgau mobilise les professionnels actifs sur la thématique Habitat et rénovation avec l'animation de différentes communautés d'artisans et d'entreprises : Business Network International Sundgau (BNI) et Sundgau'pro. Le Pays du Sundgau organise ponctuellement des « Café actu » avec des entreprises afin de les informer sur les changements de réglementation et sur la mobilisation des aides financières.

Le Pays du Sundgau participe également à des réunions d'informations sur des publics « prioritaires » en lien avec les programmes petite villes de demain sur la rénovation de quartiers d'habitats ouvriers vacants et sur la reconquête des centres bourgs.

2.2 Information, conseil et orientation des ménages

Le Pays du Sundgau réalise depuis Janvier 2021 des missions d'informations, de conseils et d'accompagnements sur l'ensemble des projets de rénovation.

Depuis 4 ans, le Pays du Sundgau et ses conseillers informent sur les volets :

1. Techniques

- Information sur les différents travaux de rénovation énergétique et leur ordonnancement ;
- Sensibilisation au rôle de maître d'ouvrage (et au fait qu'il peut se faire assister d'un assistant à maître d'ouvrage, d'un maître d'œuvre).
- Information sur les différentes actions d'amélioration énergétique (écogestes, régulation, maintenance...) ;
- Conseil spécifique sur le bâti ancien et les bâtiments à fort caractère patrimonial

2. Financiers

- Présentation des aides mobilisables
- Présentation des conditions pour en bénéficier ;
- Présentation des autres aides aux travaux (adaptation au handicap, etc.)

3. Juridiques

- Explications concernant les autorisations de travaux à demander et le processus pour établir

- les demandes en fonction du statut du bien et de l'ampleur du projet ;
- Les démarches en copropriété : règles de vote des travaux, processus décisionnel, etc. ;
- Les particularités en cas de logement locatif (types de travaux pouvant être réalisés par un locataire, devant être réalisés par le propriétaire ou avec son accord) ;
- Explications des règles et obligations relatives aux différents professionnels : architectes, maîtres d'œuvres, etc. et les démarches à effectuer en cas de difficultés ;
- Assurances : quelles assurances souscrire en cas de rénovation d'un logement, les attestations à demander, les garanties de la construction (décennale, dommage ouvrage, parfait achèvement...);
- Réglementation liée à la performance énergétique.

4. Questions sociales

- Identification des difficultés (impayé de charges, logement ne respectant pas les critères de décence, accès aux aides au logement).

Pour les ménages et l'ensemble des publics, le Pays du Sundgau fournit des conseils neutres, gratuits, indépendants et personnalisés par rapport aux besoins, aux situations financières et sociale ainsi qu'aux caractéristiques techniques de leur logement. Ils comprennent les éléments suivants : CAUE

- Informations sur les aides et financements spécifiques que les ménages peuvent mobiliser selon leur situation sociale ;
- Explication des signes de qualité (qualification et certification) et mise à disposition des listes des professionnels RGE et des architectes du territoire avec leurs coordonnées.
- Si nécessaire, assistance à la mobilisation des certificats d'économies d'énergie, après avoir informé le ménage des différentes offres existantes, et en amont de la signature d'un devis porté par l'obligé, un éligible ou le délégataire retenu par le ménage.
- Si nécessaire, assistance à l'utilisation des plateformes numériques de dépôts des aides.
- La définition des travaux de rénovation du logement adaptés aux besoins du ménage ;
- Si nécessaire, des informations sur la qualité et le contenu des devis ;
- Présentation de toutes les offres de service d'accompagnement complet, qui sont répertoriées (voire agréées) sur le territoire ;

3. Enjeux de territoire

Le territoire du Sundgau compte **69 925 habitants** (Insee, état civil en géographie au 01/01/2023) pour 108 Communes, regroupées en deux Communautés de Communes (CC Sud Alsace Lorraine et CC Sundgau) et un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, le Pays du Sundgau, qui porte un SCoT. Le SCoT (ainsi que les PLU(i)) relève une forte croissance démographique et qui s'inscrit dans la durée.

D'après l'INSEE, le territoire du SCoT possède près de 30 800 logements en 2012 et 33 844 en 2021 (*source : Insee RP2010 au RP2021 exploitations principales.*). Il est important de noter que la croissance du parc de logements est plus rapide que la croissance démographique. Ainsi, entre 2010 et 2021, la population du Sundgau a augmenté d'1% alors que le parc de logements a connu une croissance de 9 %. Le territoire du SCoT du Sundgau connaît une légère croissance démographique conjuguée à une activité de construction de logements très élevée.

Le logement est un levier essentiel pour engager des politiques de transition écologique et

économique sur ce territoire. En effet, la fonction résidentielle est prédominante. La résidentialisation et la dimension pendulaire du territoire s'accroît avec près de 48% d'actifs résidents qui travaillent en dehors du territoire.

Aussi, la part de logements construite avant 1974, soit avant l'apparition des premières réglementations thermiques est importante et représente près de 35 % de l'offre immobilière du territoire.

Le PCAET de la Communauté de Communes Sundgau approuvé en 2017 note que le secteur résidentiel est le deuxième secteur le plus émetteur de GES derrière le transport routier avec 63 943 TeqCO₂ mais est le premier secteur en termes de consommations énergétiques finales avec 490 GWh. La Communauté de Communes Sundgau a pour objectif de réduire ces émissions et de maîtriser ces consommations. Le PCAET fixe comme objectif une réduction au fil de l'eau des émissions de CO₂ lié au secteur résidentiel avec l'atteinte :

- En 2026 de 51 154 TeqCO₂
- En 2030-31 de 44 760 TeqCO₂
- En 2050 de 31 971 TeqCO₂

De plus, la CCS a pour objectifs de passer en 2026 de 441 GWh à 245 GWh en 2050 avec un palier intermédiaire à 392 GWh en 2030-31.

Pour atteindre ces objectifs, la convention PIG PT-FR' sur le territoire du Sundgau n'est autre que la continuité du programme SARE, qui lui-même avait intégré les objectifs du programme d'action du PCAET. Le PCAET ciblant explicitement le secteur résidentiel, dans la volonté d'accompagner les particuliers qui souhaitent rénover ou construire des logements à faible impact climatique et énergétique.

La vacance de logement est un second enjeu très important sur le territoire. Près de 8% de logements sont vacants en 2018 sur la Communauté de Commune Sud Alsace Larges et ce niveau de vacance atteint même 14% sur la commune de Retzwiller.

Dans son programme « Petite Ville de Demain », la commune de Dannemarie et la Communauté de communes Sud Alsace Larges adoptent une orientation stratégique d'observation, d'accompagnement, de diversification et de rénovation de l'Habitat définie en 11 fiches actions. L'espace France Rénov' est identifié comme partenaire de réalisation de 3 fiches actions portant sur :

- La sensibilisation des propriétaires via des réunions d'informations, des documents et des médias numériques
- L'accompagnement des propriétaires dans la réalisation de leurs projets
- L'accompagnement des propriétaires pour la lutte contre la vacance et la rénovation énergétique

De plus, ce nouveau PIG PT-FR' sur le territoire permettra d'agir concrètement sur l'implantation d'habitat inclusif ainsi que sur l'aménagement et l'adaptation des logements sociaux en PMR pour les personnes âgées et/ou handicapées. Ces axes sont également un des objectifs clefs des programmes PVD de Dannemarie et de la Communauté de Communes Sud Alsace Larges.



Convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG)

Collectivité Européenne d'Alsace
Pacte Territorial Rénov' Habitat 67

2025-2029

ANNEXE 1 E
PETR du Pays Thur Doller

1. Présentation du territoire

Le Pays Thur Doller

Le Pays Thur Doller, situé dans le département du Haut-Rhin, d'une superficie de 476,2 km² regroupe 46 communes et compte 65 604 habitants (INSEE – RP2021).

Le territoire du Pays Thur Doller compte 26 156 résidences principales en parc privé au sens de la délibération n°2024-06 du 13 mars 2024 modifiée par la délibération n°2024-26 du 12 juin 2024 (source : INSEE – RP2021).

Il est composé de trois communautés de communes :

- Communauté de communes de Thann-Cernay (CCTC)
- Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS)
- Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin (CCVSA)

Le territoire du Pays Thur Doller possède plusieurs sites lauréats d'un programme national :

- la commune de Thann lauréate du programme « Petites Villes de Demain » (PVD) dont la convention a été signée le 18 juillet 2023 ; le projet a été traduit par une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), portant sur le périmètre du centre historique de Thann, signée le 7 mai 2024 ;
- la commune de Masevaux lauréate du programme « Petites Villes de Demain » (PVD) dont la convention a été signée le 15 novembre 2023 ;
- la commune de Bourbach-le-Bas labellisée Village d'avenir dans la cadre du plan France ruralité ;
- la commune de Sickert labellisée Village d'avenir dans la cadre du plan France ruralité ;

Le Pays Thur Doller compte un Espace Conseil France Rénov' (ECFR') couvrant l'ensemble du territoire. Cette structure est portée depuis 2009 (ex-Espace Info-Energie, ex-Espace FAIRE) par le PETR du Pays Thur Doller et implantée dans ses locaux de Vieux-Thann.

La Communauté de communes de Thann – Cernay (CCTC)

Le territoire d'une superficie de 157,8 km² regroupe 16 communes et compte 37 610 habitants (source : INSEE – RP2021).

Le territoire de la CCTC compte 14 345 résidences principales en parc privé au sens de la délibération n°2024-06 du 13 mars 2024 modifiée par la délibération n°2024-26 du 12 juin 2024 (source : INSEE – RP2021).

La Communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS)

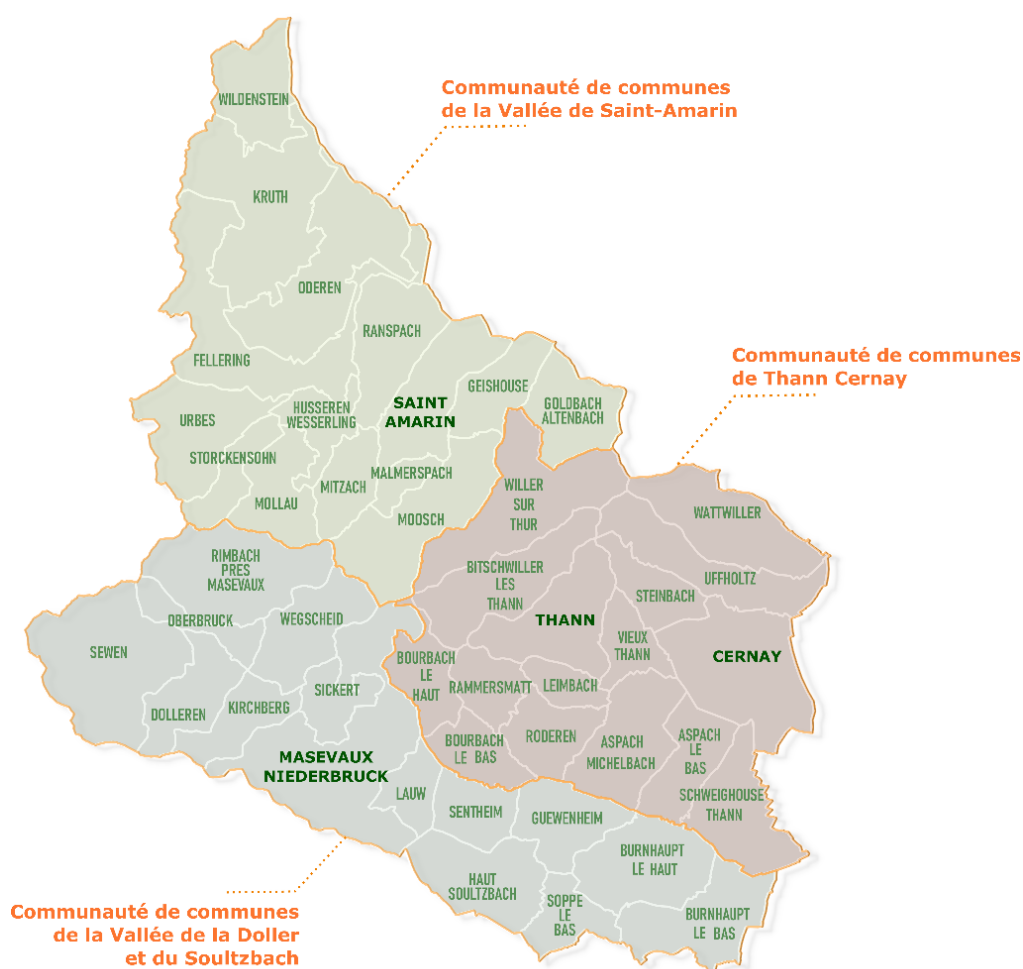
Le territoire d'une superficie de 160,6 km² regroupe 15 communes et compte 15 897 habitants (source : INSEE – RP2021).

Le territoire de la CCVDS compte 6 611 résidences principales en parc privé au sens de la délibération n°2024-06 du 13 mars 2024 modifiée par la délibération n°2024-26 du 12 juin 2024 (source : INSEE – RP2021).

La Communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin (CCVSA)

Le territoire d'une superficie de 167,8 km² regroupe 15 communes et compte 12 097 habitants (Source : INSEE – RP2021).

Le territoire de la CCVSA compte 5200 résidences principales en parc privé au sens de la délibération n°2024-06 du 13 mars 2024 modifiée par la délibération n°2024-26 du 12 juin 2024 (source : INSEE – RP2021).



2. Stratégie et priorités d'intervention

La Communauté de Communes Thann – Cernay (CCTC)

La Communauté de Communes Thann – Cernay a élaboré son premier Programme de l'Habitat en 2018, pour une durée de 6 ans. Feuille de route politique, il fixe les grandes orientations quant au développement de l'offre en logements, au renouvellement urbain et à l'amélioration du parc existant.

Sur le parc privé, les grands enjeux suivants sont abordés :

- Améliorer et rénover le parc existant en accompagnant la rénovation énergétique par la participation de la CCTC au Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux 68, en luttant contre la vacance, en participant au suivi de la lutte contre l'habitat indigne et des copropriétés potentiellement fragiles.
- Garantir le maintien d'une offre en logement adaptée et suffisante pour répondre aux besoins notamment en favorisant le développement d'une offre locative abordable dans le parc privé existant, et en accompagnant l'adaptation des logements au vieillissement et à la perte d'autonomie.

Par ailleurs, afin d'avoir une connaissance des dynamiques locales, d'évaluer les besoins, et d'orienter son action, un observatoire de l'Habitat a été mis en place. Son élaboration a été confiée à l'ADIL 68.

Cet observatoire de l'Habitat a mis en exergue une structure du parc de logements sans dysfonctionnements majeurs mais pour laquelle des attentions particulières doivent être portées :

- Le territoire de la CCTC compte 90% de résidences principales avec un taux de vacance du parc privé de 9.6% (données LOVAC) et de 4.4% des logements de plus de 2 ans soit un stock de 740 logements. Un taux stable mais qui varie selon les communes avec un taux plutôt élevé à Thann et à Vieux-Thann.
- 31% des logements sont des passoires énergétiques (étiquette E, F, G). 15% des ménages sont en vulnérabilité énergétique pour leur logement.
- des points de vigilance socio-démographiques avec une croissance démographique atone, et un vieillissement marqué de la population.

Cet état des lieux conforte les orientations prises dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.

Afin de répondre à ces enjeux, la CCTC participe aux dispositifs suivants :

- Fonds Alsace Rénov 2022-2023 et 2024-2029 (délibération en novembre 2024) mis en œuvre par la Collectivité européenne d'Alsace : participation financière aux travaux de rénovation énergétique et d'adaptation du logement à la perte d'autonomie éligibles aux aides de l'Anah.
- OPAH-RU de l'hypercentre de Thann 2024-2029 / Opération de Revitalisation de territoire dont la maîtrise d'ouvrage assurée par la Ville de Thann : participation financière aux travaux de rénovation énergétique dans le cadre de MaPrimeRénov Parcours Accompagné.
- Ce programme permettra d'agir plus spécifiquement sur l'amélioration de l'efficacité

énergétique du bâti, la remobilisation du parc vacant, l'accompagnement des copropriétés fragiles, et l'adaptation de l'offre de logement au vieillissement de la population.

Par ailleurs, la CCTC participe également aux différentes instances partenariales : le Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne, le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.

En parallèle de son action sur le parc privé, la CCTC agit également sur le parc public en pilotant le projet de renouvellement urbain du QPV Bel Air à Cernay et en mettant progressivement en œuvre la réforme des attributions dans le parc social (Convention Intercommunale d'Attribution, Conférence Intercommunale du Logement).

La Communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS)

La Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en 2022 a de nombreux objectifs en lien avec l'habitat. Il permet d'encourager une dynamique équilibrée et qualitative pour le territoire sur la thématique du logement. Ces objectifs garantissent une attractivité pour la collectivité, on peut notamment retrouver :

- Localiser de façon prioritaire les nouvelles constructions dans l'enveloppe urbaine plutôt qu'en extension ;
- Encourager les nouvelles constructions en extension à se situer dans la continuité des espaces déjà urbanisés ;
- Privilégier le réinvestissement des bâtiments (ou parties de bâtiments) vacants pour encourager une efficacité foncière ;
- Produire des logements diversifiés (en imposant une part de logement locatif et collectif dans les nouvelles opérations d'aménagement) et les localiser de préférence dans les centres urbanisés des communes, à proximité des services, des commerces et des dessertes en transport collectif ;
- Encourager une production de formes d'habitat diversifiées susceptibles d'attirer des populations jeunes, de maintenir les populations vieillissantes sur place et de faciliter les parcours résidentiels au sein même de la vallée.
- Encourager des formes urbaines et architecturales respectueuses des spécificités locales du bâti et du paysage et s'inscrivant dans le prolongement ou le complément des structures villageoises existantes ;

Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin (CCVSA)

Parmi les objectifs qui figurent dans le volet Habitat de son Plan local de d'urbanisme intercommunal approuvé en 2019, on retrouve les priorités suivantes :

- Produire des logements plus petits pour toucher un public sénior et jeudi,
- Développer les logements en location et la primo-accession,
- Adapter l'offre de logements au vieillissement de la population et à la taille des ménages plus réduite,
- Réhabiliter le parc bâti ancien en préservant le patrimoine et en adaptant les techniques de rénovation énergétique au caractère du bâti.

Plus précisément, s'agissant du parc de logements privés et des enjeux identifiés, la CCVSA s'attache de ce fait, à proposer différents dispositifs pour répondre aux enjeux de l'habitat et du logement :

- Plan de Sauvegarde du Bâti Ancien : accompagnement technique et financier pour une rénovation globale du bâti ancien,
- Fond Alsace Renov' : convention avec la CEA pour abonder les aides à la rénovation énergétique de l'ANAH.

2. Enjeux de territoire

Le Pays Thur Doller est un territoire majoritairement résidentiel, qui rencontre un phénomène de vieillissement de sa population avec une hausse du nombre de foyer composé de personnes vivants seuls. Le parc de logement est majoritairement formé par des maisons individuelles. Près de 50% des logements ont été construits avant 1974, soit avant le premier choc pétrolier. Ces points entraînent un taux de précarité énergétique due au logement plus important sur le territoire (16,3 %) qu'au niveau national (13,9 %).

Concernant le logement, les enjeux du Pays Thur Doller peuvent être synthétisés ainsi :

- **Accompagner et accélérer la rénovation thermique du bâti ancien énergivore ;**
- **Anticiper le vieillissement progressif de la population et proposer une offre de logement adaptés ;**
- **Lutter contre la précarité énergétique et le logement dégradé, en soutenant les ménages les plus fragiles ;**
- **Penser / imaginer / construire un modèle de développement équilibré entre vallées et piémont, pour mettre en œuvre la règle du Zéro Artificialisation Nette.**

Pour répondre à ces enjeux, les collectivités du territoire ont adopté des plans d'actions résumés ci-dessous :

- **Plan Climat-Air-Energie volontaire du Pays Thur Doller :**
 - o Ambition N°1 : Des logements et bâtiments tertiaires rénovés et performants
 - Action 1.1 : Massifier et accélérer la rénovation thermique des logements
 - Action 1.2 : Favoriser une rénovation thermique des logements de qualité
 - Action 1.3 : Multiplier les efforts de maîtrise des consommations énergétiques par les habitants au quotidien
- **Contrat Local de Santé du Pays Thur Doller :**
 - o Axe stratégique 2 : Développement de la prévention et de la promotion de la santé
 - Fiche-action N°12 : Renforcer la prévention auprès des personnes vulnérables
 - o Axe stratégique 3 : Santé et Environnement
 - Fiche-action N°14 : Améliorer la qualité des logements
- **Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes de Thann-Cernay :**
 - o Axe 2 : Améliorer et adapter l'offre du parc existant
 - Fiche-action N°1 : Agir contre la vacance
 - Fiche-action N°2 : Rénovation de l'Habitat : Mettre en place le rôle d'animation de la CCTC
 - Fiche-action N°3 : Amplifier les actions d'information et de sensibilisation des

- habitants à l'amélioration des performances énergétiques des logements du parc privé
 - Axe 3 : Améliorer la réponse faite aux publics spécifiques
 - Fiche-action N°1 : Mobiliser le parc privé pour développer une offre locative abordable
 - Fiche-action N°2 : Soutenir les actions relatives au logement des personnes âgées, à mobilité réduite ou en perte d'autonomie
 - Axe 4 : Renforcer le rôle communautaire en matière d'habitat
 - Fiche-action N°1 : Mise en place d'un observatoire de l'habitat
- **Convention Territoriale Globale de la Communauté de communes de Thann-Cernay :** La CCTC a contractualisé avec la Caisse d'allocations Familiales une Convention Territoriale Globale, en 2020 pour une période de 4 ans. Cette dernière vise à définir un cadre politique de développement territorial dont l'objectif est de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants dans le domaine social : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, handicap, animation de la vie sociale, accès au droit, logement/cadre de vie, emploi/insertion, ...
- Orientation 2 : en 2025, les habitants du territoire trouvent tout au long de leur vie un logement adapté à leur situation familiale et financière.
- **OPAH-RU CV Thann (maîtrise d'ouvrage Ville de Thann) :** La Ville de Thann, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », a élaboré son projet de territoire via une convention cadre pluriannuelle, qui prend la forme d'une convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT). Cette dernière, vise une requalification d'ensemble du centre-ville pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.
- Pour ce faire, en 2022-2023, la Ville de Thann a réalisé deux études :
- une étude pré-opérationnelle à la définition d'une stratégie d'intervention sur l'habitat dans le centre-ville de Thann,
 - une étude sur la revitalisation du centre-ville de Thann.
- Ces études ont permis à la collectivité de définir son projet de revitalisation et sa stratégie territoriale. Un axe majeur de cette stratégie est la mise en œuvre d'une offre attractive de l'habitat en hypercentre dont les enjeux principaux sont :
- l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti,
 - la remobilisation du parc vacant,
 - l'accompagnement des copropriétés fragiles,
 - l'adaptation de l'offre de logement au vieillissement de la population,

Concernant le territoire propre de la communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin (CCVSA) : Les enjeux sont les suivants :

- Poursuivre l'accompagnement technique aux particuliers d'un architecte conseil en lien avec les autres partenaires,
- Poursuivre les opérations de sensibilisation et de communication sur les enjeux de rénovation énergétique des logements,
- Poursuivre les opérations de formations aux particuliers en auto-rénovation, pour les professionnels locaux du bâtiment, pour les associations d'insertion locales,
- Poursuivre la mobilisation du bâti vacant,

- Démarrer l'accompagnement technique des ménages en situation de précarité
- Démarrer le repérage pour la résorption des logements indignes.



Convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG)

Collectivité Européenne d'Alsace
Pacte Territorial Rénov' Habitat 67

2025-2029

ANNEXE 1 F
Saint-Louis Agglomération

1. Présentation du territoire

Le territoire de Saint-Louis Agglomération, situé dans le département du Haut-Rhin, d'une superficie de 268 km² regroupe 40 communes et compte 83 448 habitants (source : Insee – 01/01/2021).

Il compte 35 720 résidences principales en parc privé au sens de la délibération n°2024-06 du 13 mars 2024 modifiée par la délibération n°2024-26 du 12 juin 2024.

Il ne possède pas de sites lauréats d'un programme national.

Le territoire de Saint-Louis Agglomération compte un Espace Conseil France Rénov' (ECFR') sur son territoire organisé comme suit :

- Partenariat avec l'association Alter Alsace Énergies
- 40 permanences itinérantes sur l'ensemble du territoire



2. Priorités d'intervention

Le diagnostic du parc de logements de SLA, réalisé dans le PLH et conforté par quelques données statistiques plus récentes, met en exergue les éléments suivants :

- SLA compte en 2021 (source Insee) 42 060 logements dont 88.7% sont occupés à titre de résidences principales et 31.1% comme résidences secondaires ou logements occasionnels ; 8.1% sont identifiés comme vacants.
- Si le taux de vacance sur SLA se situe à un niveau inférieur à celui du Haut-Rhin (9%), il connaît toutefois une hausse par rapport à 2010 (7.4%).
Sur la période 2015- 2021, le taux annuel d'évolution de la vacance s'établit à 4 % par an sur SLA contre 0.87% à l'échelle du Haut-Rhin. Entre 2010 et 2015, la situation était inverse c'est-à-dire que la progression de la vacance était plus marquée dans le Haut-Rhin que sur SLA : 2.16% dans le Haut-Rhin contre 0.76 % sur le territoire.
La vacance semble plus importante dans les communes les plus peuplées du territoire, notamment celles situées dans la plaine, ainsi que dans les villages de la partie sud de l'agglomération (secteur de la Porte du Sundgau).
Selon le fichier LOVAC, en 2022, 3.5% du parc privé est vacant depuis au moins 2 ans. Certains villages du sud de l'agglomération enregistrent des taux de vacance de longue durée plus élevés (Leymen : 5.8%, Neuwiller : 5.1% par exemple).
- Le parc résidentiel est relativement jeune : + de 70% des résidences principales ont été construites après 1970. Toutefois, le part des logements construits avant 1970 est plus élevée dans les communes les plus urbaines et peuplées du territoire, et notamment à Huningue (44.2%) et à Saint-Louis (38.5%).
- La proportion de maisons individuelles dépasse les 54% mais diminue légèrement au profit des appartements. Toutefois le rapport est inverse dans les communes les plus urbaines et notamment à Huningue (80.6% d'appartements) et Saint-Louis (71.5% d'appartements).
- 1 318 copropriétés sont identifiées sur le territoire en 2022.
Au 31 décembre 2023, environ 60% d'entre elles sont immatriculées dans le registre national. Le parc de copropriétés est relativement récent : 23.8% ont été construites après 2011 et 19.3% entre 2001 et 2010. Un peu plus de 18% d'entre elles datent toutefois d'avant 1974 et les premières réglementations thermiques.
59.3% des copropriétés immatriculées possèdent un mode de chauffage individuel.
L'étude confiée par SLA à l'ADIL en 2021 pour mieux appréhender la situation des copropriétés sur le territoire intercommunal identifie 174 copropriétés comme potentiellement fragiles selon les critères de l'ANAH (plus particulièrement en raison de leur taux d'impayés virtuel et de leur date de construction). Pour autant et sur la base d'analyses plus approfondies et d'échanges avec des acteurs locaux, la situation n'apparaît pas alarmante car les difficultés sont cernées.
- Plus de 23% du parc est jugé énergivore (c'est-à-dire que les logements ont une étiquette « E », « F » ou « G »).
- 63% des ménages sont propriétaires de leur logement.

- En 2015, 15.9% des ménages du territoire sont considérés comme en situation de vulnérabilité énergétique (20.1% dans le Haut-Rhin).

Parmi les propriétaires occupants, 14.1% se trouvent potentiellement en situation de fragilité énergétique.

Les personnes seules (39% de femmes seules, 20% d'hommes seuls) et les familles monoparentales (12.3%) sont les plus touchés.

La vulnérabilité énergétique est également plus fréquente dans les logements chauffés au fioul (39.5%) et construits entre 1971 et 1990.

Les aides du FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) énergie sont moyennement mobilisées sur le territoire : 35 aides distribuées en 2022 (le volet énergie représentant 23% de la totalité des aides FSL accordées sur SLA).

- La sur-occupation est une situation marginale sur le territoire (2.8% des RP concernées) et relativement stable dans le temps. On note toutefois que sa part est plus importante en milieu urbain comme à Saint-Louis où elle atteint les 6.4%.
- Le parc privé potentiellement indigné est en 2017 un phénomène peu répandu sur SLA, moins de 1.2% du parc résidentiel est concerné. Le nombre de logements potentiellement indignes a même enregistré une baisse (-moins 22 logements) par rapport à 2013. L'indignité serait plutôt concentrée sur des petites poches en milieu urbain ou rural.
- Globalement, le parc résidentiel de SLA dispose des normes de confort usuel. 95.6% des résidences principales sont équipées d'une salle de bain avec douche ou baignoire.
55.5% des résidences principales disposent d'un chauffage central individuel. Huningue et Saint-Louis se distinguent par une proportion de logements avec chauffage central collectif plus importante que le reste du territoire intercommunal (49.9% à Huningue et 41% à Saint-Louis contre 21.6% à l'échelle de SLA).

L'orientation 2 du PLH de SLA décline les ambitions de la Communauté d'Agglomération en matière d'amélioration de la qualité et du fonctionnement du parc de logements existants. Dans cette perspective, elle se donne pour objectifs de/d' :

- Poursuivre la réhabilitation du parc énergivore
- Prévenir la fragilisation des copropriétés et accompagner celles qui sont le plus en difficultés, dans leur parcours de rétablissement
- Encourager la sortie de vacance dans le parc privé
- Contribuer à la requalification du bâti ancien dégradé dans une logique de valorisation du patrimoine local
- Lutter contre les situations de mal logement ou d'habitat insalubre et/ou indécent

L'orientation 3 du PLH précise, quant à elle, les objectifs et actions permettant de garantir l'accès et le maintien au logement des publics ciblés comme potentiellement les plus en difficultés. Ainsi, il s'agit d'/de :

- Renforcer les actions en direction des ménages les plus précaires
- Soutenir les initiatives en faveur de l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap
- Répondre aux exigences du Schéma Départemental d'Accueil et d'Hébergement des Gens du Voyage.

L'orientation 4 du PLH porte sur les actions nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de la politique de l'habitat de SLA, et plus particulièrement celles permettant de/d' :

- Piloter et animer la politique de l'habitat communautaire (en s'appuyant notamment sur la mise en place et l'animation de communautés de professionnels)
- Promouvoir les interventions de SLA et de ses partenaires en matière d'habitat
- Observer et évaluer la politique intercommunale de l'habitat.

3. Champ d'intervention actuel de Saint-Louis Agglomération dans le cadre de la convention SARE

3.1 Dynamique territoriale

Saint-Louis Agglomération assure des missions de « dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels » à plusieurs niveaux.

Au titre de sa politique de l'habitat, SLA a acquis une expérience en matière de :

- **mobilisation des ménages** : promotion des dispositifs nationaux et locaux d'aide à la rénovation et à l'adaptation des logements dans les supports de communication de SLA, diffusion d'information et dépliants aux communes et partenaires de SLA, organisation de réunions et d'événementiels (Soirée ou Matinale d'Information), financement de l'ADIL 68 pour des missions d'information « grand public » dont des permanences d'information délocalisées sur SLA (4 par mois).
- **mobilisation des publics prioritaires** :
 - travail mené sur les copropriétés :
 - participation au POPAC du Haut-Rhin (2 copropriétés de SLA concernées)
 - mise en place d'un dispositif de soutien financier pour les projets de rénovation énergétique des copropriétés (financement de 30% des dépenses d'études et autres prestations intellectuelles préalables à la réalisation de travaux éligibles aux aides de l'ANAH en matière de rénovation et des particuliers (modestes et très modestes, éligibles aux aides de l'ANAH : Habiter Mieux puis MaPrimeRénov)
 - étude réalisée par l'ADIL en 2021 (sur demande de SLA) sur la situation des copropriétés sur le territoire de SLA
 - échanges téléphoniques fin 2023 entre les services de SLA et des gestionnaires de copropriétés de 7 syndicats du territoire pour connaître leurs expériences et projets en matière de rénovation et leurs besoins de formation et d'accompagnement
 - préparation avec Oktave d'ateliers de formation à destination de syndicats volontaires et d'artisans (organisation 4 trimestre 2024).
 - travail mené en 2017 par SLA sur la vacance dans le parc de logements de 5 communes volontaires (Bartenheim, Blotzheim, Kembs, Saint-Louis et Village-Neuf) avec le concours de l'ADIL et ACTILOG :
 - Collecte des données statistiques disponibles à l'échelle de la commune

- Sélection des logements vacants depuis 1 an et plus et analyse du volume de biens concernés (nombre et taux) et de leurs caractéristiques générales (typologie : maisons/appartements ; type de propriétaires ; durée de la vacance ; localisation)
- Visite sur terrain pour visualiser les biens, confirmer ou infirmer les hypothèses d'analyse
- Présentation de l'analyse aux représentants de la commune et échanges sur les conclusions de ce travail
- Vérification et analyse plus fine par la commune de la liste des biens repérés, pouvant conduire à sa modification (suppression ou ajout de biens)
- Prise de contact par la commune avec les propriétaires des biens identifiés
- Transmission par les propriétaires, d'information sur les caractéristiques de leur logement, les raisons de sa vacance, leurs intentions à son sujet, les éventuelles difficultés rencontrées et besoins pour remettre leur logement sur le marché
- Analyse par la commune, la communauté d'agglomération et ses partenaires techniques des informations reçues
- Mise en place d'actions adaptées aux besoins remontés : information sur les dispositifs d'aide mobilisables (supports de communication, réunions publiques, rendez-vous individuels, permanences d'information), accompagnement pour le montage des dossiers, soutien technique et juridique, sécurisation de la relation locative (mise en place d'une intermédiation locative), octroi d'aides financières (prime de 400€ pour la mise sur le marché de logements vacants de longue durée en milieu urbain), etc.

L'expérience de SLA a été mentionnée dans le guide sur la vacance des logements publié par le réseau national des collectivités mobilisées contre le logement vacant en décembre 2018.

- travail engagé dans le cadre du contrat de ville et du projet de renouvellement urbain du quartier politique de la ville : réalisation de diagnostics en marchant, mise en place et animation d'un groupe de travail dédié à la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, notamment).
- participation aux travaux du PDALHPD et du PDHI.
- **mobilisation des professionnels** : action de sensibilisation et d'information auprès des syndicats de copropriétés, des communes, d'acteurs intervenant dans le champ social et/ou médical (réunions, diffusion de supports d'information), des instances de gouvernance (COPIL, Comité Interacteurs, groupe de travail sur la GUSP) et du Conseil Citoyen du QPV de la Gare à Saint-Louis.

3.2 Information-conseil et orientation des ménages

L'association Alter Alsace Énergies assure le conseil et l'accompagnement des ménages aux travaux de rénovation énergétique.

Pour ce faire, Alter Alsace Énergies propose des actions concrètes de conseils et d'animations auprès

des citoyens et des propriétaires de petits locaux tertiaires privés, grâce à un programme d'actions transversales alliant :

- Des conseils neutres, gratuits et personnalisés ;
- L'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage ;
- La sensibilisation des particuliers et la formation des professionnels.

En complément, SLA finance l'ADIL 68 pour assurer une mission d'information, de conseil et d'orientation des ménages sur toute question juridique, fiscale ou financière liée au logement. Cette mission, destinée à tout public (ménages mais aussi professionnels et institutionnels) prendra diverses formes :

- permanences délocalisées sur le territoire (à ce jour, 4 par mois)
- rendez-vous en présentiel
- consultations téléphoniques
- échanges et renseignements par mail
- organisation et animation d'événements à vocation d'information : Soirée Info Habitat (2 par an, à ce jour) et Matinale Info Habitat (1 par an), par exemple.

Au regard de sa vocation généraliste, l'ADIL est bien positionnée pour orienter ensuite les ménages vers les interlocuteurs capables de les accompagner dans une démarche de projets.

4. Enjeux de territoire

Avec en moyenne 600 nouveaux habitants installés par an, le territoire de Saint-Louis Agglomération (SLA) connaît une croissance démographique soutenue et demeure l'un des territoires les plus dynamiques du Grand Est de ce point de vue.

Sa situation aux portes de la Suisse, où les opportunités professionnelles sont toujours aussi lucratives par rapport à la France, explique en grande partie l'attractivité résidentielle des communes de SLA.

Cela étant, il devient aussi de plus en plus difficile de s'y loger. En effet, l'offre de logements disponibles ne suffit pas à répondre à la demande particulièrement forte. Les jeunes, les plus modestes ou les personnes victimes d'un accident de la vie sont les plus touchés par ces difficultés d'accès au logement.

La population n'échappe pas non plus à un mouvement de vieillissement qui crée des besoins en terme d'adaptation de l'offre de logement aux besoins des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Ces enjeux sont protéiformes : ils concernent aussi bien l'aménagement et l'équipement des logements, leur taille, le statut (propriété ou location), les parties communes (intérieures et extérieures), la présence d'équipements et services à proximité des zones d'habitation...

L'insuffisance de l'offre disponible au regard de la demande au pour effet d'augmenter les prix, rendant l'accès au logement financièrement de plus en plus difficile pour les non-frontaliers et les ménages non éligibles au parc social.

La situation en termes d'accès au logement pourrait se tendre encore davantage à l'avenir du fait de l'impossibilité de louer les logements indécents (au sens de la Loi Climat et Résilience).

Dans ce contexte et au vu des évolutions socio-démographiques qui se dessinent, Saint-Louis

Agglomération a pour ambition de stimuler le développement du parc de logement en incitant et facilitant la réalisation de travaux permettant de remettre des logements sur le marché ou d'éviter le gel de logements interdits à la location. La collectivité souhaite également favoriser l'amélioration du parc de logements pour permettre à ses occupants de s'y maintenir dans de bonnes conditions de vie.

Plus précisément, la collectivité pose comme enjeux prioritaires :

- D'augmenter le niveau de performance énergétique des logements et ainsi de contenir l'envolée des coûts de l'énergie et de contribuer à la transition écologique
- D'améliorer la qualité et le confort du parc résidentiel
- De permettre aux personnes âgées ou en situation de perte d'autonomie ou de handicap, de se maintenir à domicile, dans de bonnes conditions, le plus longtemps possible
- De mettre aux normes le parc obsolète
- De traiter des situations d'habitat dégradé, insalubre ou indigne
- De valoriser le patrimoine bâti, qui contribue à l'attractivité résidentielle du territoire
- De développer une offre locative sociale privée, en aidant des propriétaires bailleurs à remettre sur le marché des logements rénovés, à des loyers conventionnés.

La Communauté d'Agglomération s'est engagée sur ces divers registres depuis plusieurs années en actionnant différents leviers, qu'elle entend pérenniser, pour ceux qui fonctionnent, et compléter si besoin et dans la limite de ses possibilités.

Ainsi, que ce soit en matière de repérage, de mobilisation des publics ou d'amélioration de l'habitat, l'EPCI compte consolider les process et moyens existants qui ont fait leur preuve et de les compléter au besoin, pour répondre aux enjeux nouveaux du territoire et aux besoins de sa population.

En matière de repérage des publics, il paraît opportun de poursuivre et d'intensifier le travail de terrain et en proximité pour bien appréhender les divers profils présents sur le territoire et leurs besoins et d'y répondre de manière adaptée. Ainsi les permanences délocalisées, les consultations en présentiel, par téléphone ou mails, les réunions d'information et d'échanges sont à maintenir pour nourrir, au travers de contacts avec les publics, la connaissance et la réflexion de la collectivité et de ses partenaires et qualifier les besoins et moyens à mettre en œuvre.

L'un des défis qui se posera aux partenaires sera d'aller chercher les publics dits invisibles qui à ce jour bénéficient peu ou pas des aides existantes, d'en identifier les raisons et de trouver des solutions adaptées aux difficultés repérées : méconnaissance, difficultés d'accès aux structures d'aide (éloignement géographique, fracture numérique, barrière linguistique, obstacles administratifs, perceptions, etc).

Dans ce cadre, le travail transversal entre structures est à poursuivre et à faciliter via des réunions d'échanges ou des plateformes collaboratives qui permettent de partager les informations et d'avoir une vision globale des actions menées.

En complément, les outils d'observation tels que les observatoires de l'habitat sont à développer afin d'objectiver les constats faits sur le terrain mais aussi mesurer dans le temps les résultats des politiques publiques menées localement.

Concernant la mobilisation des publics, l'enjeu sera d'identifier les publics à cibler et de déterminer le ou les bons vecteurs pour capter leur attention. Pour ce faire, le travail de repérage mené

permettra de mieux cerner les profils types et leurs pratiques et de donner des pistes quant aux actions à mettre en place et le mode opératoire à privilégier pour les toucher : réunions publiques, permanences délocalisées, mailing, annonces sur site web, réseaux sociaux, articles de presse ou dans des magazines,...Il s'agira également de maintenir sur la durée les actions de mobilisation afin de pérenniser la dynamique de projets enclenchée.

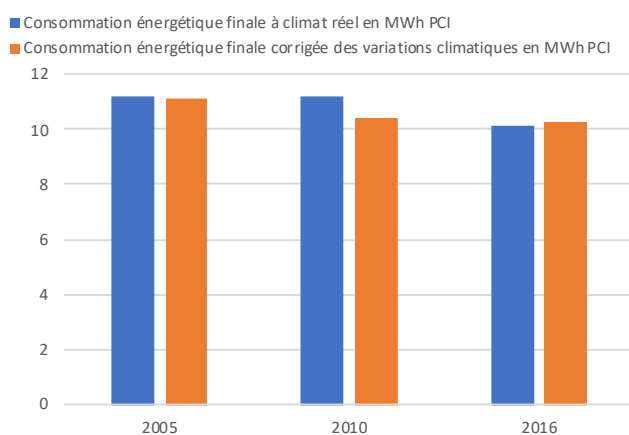
Un autre enjeu de taille sera d'organiser la filière de professionnels capables de réaliser les travaux.

Pour ce qui relève de l'amélioration de l'habitat aussi bien en matière de rénovation énergétique, de prévention et d'adaptation à la perte d'autonomie que de lutte contre l'habitat indigne, les enjeux seront de faire connaître les aides existantes puis d'accompagner les porteurs de projet dans leurs démarches pour demander les aides auxquels ils ont droit (informations sur le type d'aide mobilisable, les conditions d'éligibilité, appui technique pour le montage et dépôt de dossier,...). Il s'agira également de faire un suivi et un bilan régulier des aides mobilisées en vue d'en mesurer l'efficacité et d'améliorer, si besoin et possible, les procédures.

Une ambition portée par la collectivité est de favoriser les synergies et effets leviers des subventions accordées par les différents partenaires. Pour ce faire, la mise en place d'instance d'échanges et de coordination sont à prévoir.

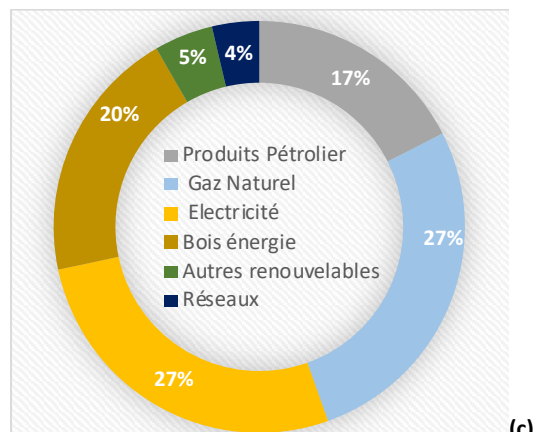
Enjeu de rénovation énergétique

Le secteur résidentiel est le secteur le plus consommateur de l'agglomération : il représente **34% de la consommation totale** d'énergie finale du territoire en 2016. Voici ci-dessous l'évolution de ces **consommations ramenées au nombre d'habitant** par année, ainsi que le mix énergétique 2016 du secteur.



	Conso. Réelle	Conso. CVC*
évol. 2005-2016 [% 2005]	-9%	-7%
évol. 2010-2016 [% 2010]	-9%	-1%

(a)



(c)

Légende : Secteur résidentiel – (a) évolution de la consommation énergétique finale à climat réel et constant et par habitant - (b) pourcentage d'évolution de la consommation énergétique par habitant sur les périodes 2005-2010 et 2010-2016 – (c) mix énergétique du secteur en 2016.

Les **consommations** globales par habitant du secteur **ont baissé de 7% depuis 2016**, à climat constant (CC). On note néanmoins une moindre diminution voire une stagnation sur la période 2010-2016 (-1%, CC).

Le **mix** énergétique du secteur est très **varié** mais conserve une **dominante d'énergie fossile**, notamment le gaz naturel pour le chauffage (**27% du mix**). Néanmoins cette part est réduite grâce à l'utilisation du **bois énergie** pour 20% en usage décentralisé chez les particuliers et 4% par le réseau urbain et biomasse de la ville de Saint-Louis : quasiment **un quart du mix du secteur**.

La consommation d'**électricité** du secteur est également importante avec **27%** du mix (212 GWh en 2016, quasi **43% de la consommation totale d'électricité de SLA**). La part des énergies renouvelables hors bois énergie (solaire, pompes à chaleur, petite et micro hydraulique, cf. §**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) reste faible.

La **consommation** globale du secteur est **plus importante dans les communes à forte concentration de la population/logements**, notamment sur l'axe Sierentz-Huningue. Mais la **part du résidentiel** dans la consommation globale est **élevée (>64%) pour les communes plus rurales** situées à l'ouest de l'agglomération, comme **pour Kembs et Rosenau** à l'Est, le long du Rhin.

Les enjeux de réduction de la consommation du secteur sont donc **prioritaires pour la communauté d'agglomération** pour **atteindre les objectifs nationaux et régionaux** déclinés aux horizons 2030 et

2050 (Stratégie Nationale Bas Carbone et SRADDET, cf. §**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).
Secteur du bâtiment résidentiel et tertiaire

Le but du **plan de rénovation énergétique des bâtiments** dont la France s'est dotée vise à aboutir à un parc de logement présentant en moyenne un niveau de performance assimilable aux normes des bâtiments basse consommation (BBC -15% de consommation en 2023, objectifs de la PPE). Cela implique, au niveau national, un rythme de **rénovation de 500 000 logements par an** sur la période 2017-2022, puis **700 000 logements/an sur le moyen terme**. L'accélération doit permettre **l'éradication de la précarité énergétique** (« les passoires thermiques ») en 10 ans (2025, LETCV de 2015) ainsi qu'une rénovation profonde du parc public (Stratégie Nationale Bas Carbone – déc 2018). Pour SLA, les objectifs du SRCAE avaient conduit à fixer les objectifs de rénovation énergétique annuels dans les secteurs résidentiel et tertiaire suivants :

→ **Bâtiments – Résidentiel**

	Description du parc actuel							OBJECTIF 2020
	Nombre et part des résidences principales		dont maisons individuelles		dont logements collectifs		Part de propriétaires occupants	
Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières	32 000	91%	18 900	59%	13 100	41%	66%	780 rénovations BBC/an
Région Alsace	783 000	91%	395 000	50%	388 000	50%	58%	19 000

→ **Bâtiments – Tertiaire**

	Description du parc actuel				OBJECTIF 2020
	Estimations des surfaces chauffées (m²)	Dont public (bloc communal)	Dont public (autres)	Dont privé	
Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières	800 000	26%	23%	51%	32 000 m² rénovés BBC/an
Région Alsace	29 000 000	17%	30%	52%	1 100 000

Tableau 1 : description des parcs résidentiels et tertiaire (2013) et déclinaison pour SLA des objectifs de rénovations BBC fixés par le SRCAE en 2012 (source : SRACE Alsace – Zoom territorial – Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières », Energivie. Info – décembre 2013)

Pour le résidentiel, **en considérant** :

- Un rythme de rénovation de **780 logement/an sur la période 2018-2030**,
- Au niveau de performance **BBC de 80kWh/m²/an** et en retenant un niveau moyen de consommation de **215 kWh/m²/an** (source INSEE, enquête habitat 2015 et l'Observatoire de la précarité énergétique « tableau de bord de la précarité énergétique » 2018) en 2016,
- Ainsi qu'une **surface moyenne de 93m²** par logements (source INSEE, enquête habitat 2015 et CEREN « L'énergie et le bâtiment : les données chiffrées pour la France depuis 1950 », Avril 2018),

→ **La réduction de la consommation du parc résidentiel de SLA en 2030 par rapport à 2016 serait de 117 GWh, soient 15% de la consommation 2016 ou encore un effort de 1,35%/an.**

Ce rythme sera structurant pour la réduction de la consommation d'énergie du secteur résidentiel.



Convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG)

Collectivité Européenne d'Alsace
Pacte Territorial Rénov' Habitat 68

2025-2029

ANNEXE 2
Maquette financière territorialisée

Collectivité européenne d'Alsace

		2025	2026	2027	2028	2029	Total
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE							
Missions de dynamique territoriale (obligatoire)	Anah	64 640 €	64 640 €	64 640 €	64 640 €	64 640 €	323 200 €
	Collectivité européenne d'Alsace	64 640 €	64 640 €	64 640 €	64 640 €	64 640 €	323 200 €
	Autres partenaires	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Sous-total	129 280 €	129 280 €	129 280 €	129 280 €	129 280 €	646 400 €
Missions d'informations, conseils et orientation (obligatoire)	Anah	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	325 000 €
	Collectivité européenne d'Alsace	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	325 000 €
	Autres partenaires	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Soust-total	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	650 000 €
Missions d'accompagnement (facultatif)	Anah	882 792 €	895 336 €	906 312 €	912 584 €	918 856 €	4 515 880 €
	Collectivité européenne d'Alsace	143 565 €	145 605 €	147 390 €	148 410 €	149 430 €	734 400 €
	Autres partenaires						- €
	Sous-total	1 026 357 €	1 040 941 €	1 053 702 €	1 060 994 €	1 068 286 €	5 250 280 €
Total	Anah	1 012 432 €	1 024 976 €	1 035 952 €	1 042 224 €	1 048 496 €	5 164 080 €
	Collectivité européenne d'Alsace	273 205 €	275 245 €	277 030 €	278 050 €	279 070 €	1 382 600 €
	Autres partenaires	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Sous-total /an	1 285 637 €	1 300 221 €	1 312 982 €	1 320 274 €	1 327 566 €	6 546 680 €

Colmar Agglomération, Communauté de communes de la Vallée de Munster et Communauté de communes de la Vallée de Ribeauvillé

COLMAR AGGLOMERATION							
Missions de dynamique territoriale (obligatoire)	Anah	19 250 €	19 250 €	19 250 €	19 250 €	19 250 €	96 250 €
	Co-signataire	19 250 €	19 250 €	19 250 €	19 250 €	19 250 €	96 250 €
	Autres partenaires	6 000 €	6 000 €	26 000 €	14 352 €	11 648 €	64 000 €
	Sous-total	44 500 €	44 500 €	64 500 €	52 852 €	50 148 €	256 500 €
Missions d'informations, conseils et orientation (obligatoire)	Anah	92 000 €	92 001 €	92 002 €	92 003 €	92 004 €	460 010 €
	Co-signataire	69 724 €	69 722 €	69 720 €	69 718 €	69 716 €	348 600 €
	Autres partenaires	22 276 €	22 277 €	22 278 €	22 279 €	22 280 €	111 390 €
	Soust-total	184 000 €	184 000 €	184 000 €	184 000 €	184 000 €	920 000 €
Missions d'accompagnement (facultatif)	Anah						- €
	Co-signataire						- €
	Autres partenaires						- €
	Sous-total	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total	Anah	111 250 €	111 251 €	111 252 €	111 253 €	111 254 €	556 260 €
	Co-signataire	88 974 €	88 972 €	88 970 €	88 968 €	88 966 €	444 850 €
	Autres partenaires	28 276 €	28 277 €	48 278 €	36 631 €	33 928 €	175 390 €
	Sous-total /an	228 500 €	228 500 €	248 500 €	236 852 €	234 148 €	1 176 500 €

Communauté de communes de la Vallée de Kayzersberg

		2025	2026	2027	2028	2029	Total
CC VALLE DE KAYSERSNERG							
Missions de dynamique territoriale (obligatoire)	Anah	37 500 €	37 500 €	37 500 €	37 500 €	37 500 €	187 500 €
	Co-signataire	37 500 €	37 500 €	37 500 €	37 500 €	37 500 €	187 500 €
	Autres partenaires	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Sous-total	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	375 000 €
Missions d'informations, conseils et orientation (obligatoire)	Anah	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	125 000 €
	Co-signataire	22 600 €	22 600 €	22 600 €	22 600 €	22 600 €	113 000 €
	Autres partenaires	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	12 000 €
	Soust-total	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	250 000 €
Missions d'accompagnement (facultatif)	Anah						- €
	Co-signataire						- €
	Autres partenaires						- €
	Sous-total	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total	Anah	62 500 €	62 500 €	62 500 €	62 500 €	62 500 €	312 500 €
	Co-signataire	60 100 €	60 100 €	60 100 €	60 100 €	60 100 €	300 500 €
	Autres partenaires	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	12 000 €
	Sous-total /an	125 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	625 000 €

PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon

		2025	2026	2027	2028	2029	Total
PETR PAYS RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON							
Missions de dynamique territoriale (obligatoire)	Anah	18 063 €	22 357 €	23 325 €	24 169 €	24 994 €	112 908 €
	Co-signataire	18 063 €	22 357 €	23 325 €	24 169 €	24 994 €	112 908 €
	Autres partenaires						- €
	Sous-total	36 126 €	44 713 €	46 650 €	48 338 €	49 988 €	225 815 €
Missions d'informations, conseils et orientation (obligatoire)	Anah	41 888 €	42 913 €	44 438 €	45 963 €	47 463 €	222 663 €
	Co-signataire	26 709 €	27 734 €	29 259 €	30 784 €	32 284 €	146 768 €
	Autres partenaires	15 179 €	15 179 €	15 179 €	15 179 €	15 179 €	75 895 €
	Soust-total	83 775 €	85 825 €	88 875 €	91 925 €	94 925 €	445 325 €
Missions d'accompagnement (facultatif)	Anah						- €
	Co-signataire						- €
	Autres partenaires						- €
	Sous-total	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total	Anah	59 951 €	65 269 €	67 763 €	70 132 €	72 457 €	335 570 €
	Co-signataire	44 772 €	50 090 €	52 584 €	54 953 €	57 278 €	259 675 €
	Autres partenaires	15 179 €	15 179 €	15 179 €	15 179 €	15 179 €	75 895 €
	Sous-total /an	119 901 €	130 538 €	135 525 €	140 263 €	144 913 €	671 140 €

PETR du Pays Thur Doller

		2025	2026	2027	2028	2029	Total
PETR THUR DOLLER							
Missions de dynamique territoriale (obligatoire)	Anah	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	375 000 €
	Co-signataire	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	375 000 €
	Autres partenaires	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Sous-total	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	750 000 €
Missions d'informations, conseils et orientation (obligatoire)	Anah	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	375 000 €
	Co-signataire	65 160 €	65 160 €	65 160 €	65 160 €	65 160 €	325 800 €
	Autres partenaires	9 840 €	9 840 €	9 840 €	9 840 €	9 840 €	49 200 €
	Soust-total	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	750 000 €
Missions d'accompagnement (facultatif)	Anah	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	90 000 €
	Co-signataire						- €
	Autres partenaires						- €
	Sous-total	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	90 000 €
Total	Anah	168 000 €	168 000 €	168 000 €	168 000 €	168 000 €	840 000 €
	Co-signataire	140 160 €	140 160 €	140 160 €	140 160 €	140 160 €	700 800 €
	Autres partenaires	9 840 €	9 840 €	9 840 €	9 840 €	9 840 €	49 200 €
	Sous-total /an	318 000 €	318 000 €	318 000 €	318 000 €	318 000 €	1 590 000 €

PETR du Pays du Sundgau

		2025	2026	2027	2028	2029	Total
PETR PAYS DU SUNDGAU							
Missions de dynamique territoriale (obligatoire)	Anah	54 160 €	5 668 €	59 301 €	62 066 €	64 970 €	246 166 €
	Co-signataire	54 160 €	5 668 €	59 301 €	62 066 €	64 970 €	246 166 €
	Autres partenaires						- €
	Sous-total	108 320 €	11 336 €	118 603 €	124 133 €	129 940 €	492 331 €
Missions d'informations, conseils et orientation (obligatoire)	Anah	61 476 €	64 549 €	67 777 €	71 166 €	74 724 €	339 691 €
	Co-signataire	50 988 €	54 061 €	57 289 €	60 678 €	64 236 €	287 251 €
	Autres partenaires	10 488 €	10 488 €	10 488 €	10 488 €	10 488 €	52 440 €
	Soust-total	122 951 €	129 099 €	135 553 €	142 331 €	149 448 €	679 382 €
Missions d'accompagnement (facultatif)	Anah						- €
	Co-signataire						- €
	Autres partenaires						- €
	Sous-total	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total	Anah	115 636 €	70 217 €	127 078 €	133 232 €	139 694 €	585 857 €
	Co-signataire	105 148 €	59 729 €	116 590 €	122 744 €	129 206 €	533 417 €
	Autres partenaires	10 488 €	10 488 €	10 488 €	10 488 €	10 488 €	52 440 €
	Sous-total /an	231 271 €	140 435 €	254 156 €	266 464 €	279 387 €	1 171 713 €

Saint Louis Agglomération

		2025	2026	2027	2028	2029	Total
SAINT LOUIS AGGLOMERATION							
Missions de dynamique territoriale (obligatoire)	Anah	16 050 €	16 050 €	16 050 €	16 050 €	16 050 €	80 250 €
	Co-signataire	16 050 €	16 050 €	16 050 €	16 050 €	16 050 €	80 250 €
	Autres partenaires	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Sous-total	32 100 €	32 100 €	32 100 €	32 100 €	32 100 €	160 500 €
Missions d'informations, conseils et orientation (obligatoire)	Anah	30 250 €	30 250 €	30 250 €	30 250 €	30 250 €	151 250 €
	Co-signataire	17 733 €	17 733 €	17 733 €	17 733 €	17 733 €	88 665 €
	Autres partenaires	12 517 €	12 517 €	12 517 €	12 517 €	12 517 €	62 585 €
	Soust-total	60 500 €	60 500 €	60 500 €	60 500 €	60 500 €	302 500 €
Missions d'accompagnement (facultatif)	Anah						- €
	Co-signataire						- €
	Autres partenaires						- €
	Sous-total	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total	Anah	46 300 €	46 300 €	46 300 €	46 300 €	46 300 €	231 500 €
	Co-signataire	33 783 €	33 783 €	33 783 €	33 783 €	33 783 €	168 915 €
	Autres partenaires	12 517 €	12 517 €	12 517 €	12 517 €	12 517 €	62 585 €
	Sous-total /an	92 600 €	92 600 €	92 600 €	92 600 €	92 600 €	463 000 €



Convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG)

Collectivité Européenne d'Alsace
Pacte Territorial Rénov' Habitat 68

2025-2029

ANNEXE 3 A
Objectifs complémentaires en matière d'information-conseil
PETR Rhin Vignoble Grand Ballon

PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon

Mission d'information

	2025	2026	2027	2028	2029
Objectif Nombre de contacts / an	550	700	800	1000	1000
Dont nombre de ménages TMO	100	125	150	200	200
Dont nombre de ménages MO	100	125	150	200	200
Dont nombre de ménages INT	150	200	225	250	250
Dont nombre de ménages SUP	200	250	275	350	350

Mission de conseil personnalisé

	2025	2026	2027	2028	2029
Objectif Nombre de rdv / an	250	300	400	500	500
Dont nombre de ménages TMO	50	55	75	100	100
Dont nombre de ménages MO	50	55	75	100	100
Dont nombre de ménages INT	75	90	125	150	150
Dont nombre de ménages SUP	75	100	125	150	150
Objectif nombre de ménages orientés vers un MAR MPR	50	60	90	125	125
Objectif nombre de ménages orientés vers un AMO MPA	25	30	50	75	75
Objectif nombre de ménages orientés vers un AMO LHI	10	12	15	20	20

Objectif nombre de syndicats orientés vers un AMO COPRO	5	5	8	10	10
---	---	---	---	----	----

Mission de conseil renforcé

	2025	2026	2027	2028	2029
Objectif Nombre de visites / an	15	20	25	25	25
Dont nombre de ménages TMO	2	3	4	4	4
Dont nombre de ménages MO	3	3	5	5	5
Dont nombre de ménages INT	5	7	8	8	8
Dont nombre de ménages SUP	5	7	8	8	8
Objectif nombre de ménages orientés vers un MAR MPR	7	10	15	15	15



Convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG)

Collectivité Européenne d'Alsace
Pacte Territorial Rénov' Habitat 68

2025-2029

ANNEXE 3 B
Objectifs complémentaires en matière d'information-conseil
PETR Thur Doller

PETR du Pays Thur Doller

Les indicateurs et objectifs annuels liés au suivi et à l'évaluation de la réalisation de la mission d'information et d'orientation confiée à l'Espace Conseil France Rénov' du Pays Thur Doller sont les suivants :

Indicateurs	Objectifs annuels				
	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de contacts relatifs à une demande d'information	550	700	1 000	1 000	1 000
Volume horaire annuel d'ouverture de la permanence téléphonique tenue par un.e conseiller.ère France Rénov' (note 1)	618 h	1 236 h	1 236 h	1 236 h	1 236 h
Volume horaire annuel d'ouverture d'une permanence physique dans les bourg-centres par un.e conseiller.ère France Rénov' (note 2)	0	276 h	276 h	276 h	276 h

Note 1 : calculé sur la base de 3h de permanence téléphonique par jour et par conseiller.ère France Rénov', annualisé sur 206 jours travaillé par an

Note 2 : calculé sur la base d'une permanence physique de 3h par semaine pour deux bourg-centres, annualisé sur 46 semaines travaillées par an